



data publica

L'OBSERVATOIRE

3^e
ÉDITION

BAROMÈTRE DE L'OBSERVATOIRE DATA PUBLICA 2024

Les collectivités territoriales et la donnée

UNE ÉTUDE RÉALISÉE AVEC LE CONCOURS DE :



L'an 1 de l'IA territoriale ?

Pour la **troisième année** consécutive, l'enquête annuelle de l'Observatoire Data Publica est l'occasion de prendre le pouls des collectivités en matière d'utilisation des données, avec cette année un focus particulier (et attendu) sur le recours à **l'intelligence artificielle**.

Les résultats de l'enquête 2024 viennent sur plusieurs points **confirmer des tendances** déjà observées les années précédentes : **la data est utilisée par de plus en plus de collectivités**, quelle que soit leur taille, et pour **des usages de plus en plus variés**.

Mais le fait marquant de l'année est **l'explosion du nombre de projets d'usage de l'intelligence artificielle** au sein des collectivités françaises. Avec des enseignements importants sur les difficultés rencontrées : l'IA oui, mais pas n'importe comment, pas à n'importe quel prix et pas pour n'importe quoi. La question de la confiance notamment est doublement posée : confiance des décideurs dans les systèmes expérimentés et confiance des usagers.

Diversité, maturité et réalisme

Les enquêtes de 2022 et 2023 avaient surtout montré la richesse des initiatives de territoires pionniers. L'enquête **2024** confirme une accélération des pratiques et des usages, avec une plus grande diversité de projets, une maturité grandissante des administrations des territoriales, mais aussi **beaucoup de pragmatisme et de réalisme** quant aux impacts attendus des outils de gestion des données.

Diversité tout d'abord des usages : quasiment plus aucun champ de l'action publique locale n'échappe aux données et, dans une moindre mesure, à l'IA. Si la **transition écologique** (au sens large : énergie, gestion de l'eau et des déchets, mobilité) et **l'administration interne** se taillent la part du lion, des projets existent dans un grand nombre de domaines (gestion du **patrimoine, développement économique, action sociale**, gestion de la relation aux **usagers**, etc.).

Maturité ensuite : les collectivités progressent vite. La maîtrise du cadre réglementaire se généralise. Le niveau d'acculturation aux enjeux de la data monte. La prise en compte des risques en matière d'intelligence artificielle ou de cybersécurité est réelle.

Réalisme, enfin : les collectivités ne cèdent pas aux sirènes du technosolutionnisme. Pas plus qu'elles ne se précipitent sur une « IA magique ». Les attentes qu'elles placent dans l'usage des données et de l'intelligence artificielle sont importantes, mais elles sont mesurées et pragmatiques.

En phase avec l'opinion publique

La baromètre 2024 intègre aussi les résultats d'une enquête menée par **IPSOS** auprès des Français. Tous les deux ans, l'Observatoire Data Publica cherche à mesurer la perception que les citoyens et les usagers du service public ont de l'utilisation croissante de la data par le service public. Dans un climat de méfiance généralisée envers les évolutions et la place du numérique dans la société, les Français témoignent toujours de leur **confiance** aux acteurs publics locaux.

Cette confiance est précieuse. Elle se mérite et se cultive à travers des initiatives et des dispositifs qui allient transparence, éthique et contrôle ; et qui, parfois, associent les citoyens à la réflexion et à l'action.

L'équipe de l'Observatoire espère que cette édition du baromètre sur la data et l'IA donnera **quelques repères utiles aux acteurs** (et aux observateurs) **souhaitant mettre la donnée (et l'IA) au service de l'intérêt général**.

A l'année prochaine !

Pour l'Observatoire Data Publica

Jacques Priol & Simon Chignard

L'Observatoire Data Publica

L'Observatoire Data Publica est une organisation à but non lucratif qui fédère les activités de ses membres en vue de favoriser la réflexion et le débat public sur les usages de la donnée et de l'intelligence artificielle au service de missions d'intérêt général.

Chaque année, l'Observatoire produit un baromètre dédié au monde territorial. La réalisation du baromètre bénéficie du soutien de la **Banque des Territoires**, du groupe **La Poste**, d'**Orange** et d'un partenariat avec **La Gazette des communes**.

Pour 2024, l'enquête auprès des collectivités a été doublée d'un sondage auprès des Français réalisé pour l'Observatoire Data Publica par l'**Institut Ipsos**.

Pour toute information sur les travaux et les publications de l'Observatoire : **contact@data-publica.eu**

Notice méthodologique

L'enquête de l'Observatoire a été diffusée durant les mois de juin et juillet 2024 auprès d'un échantillon de 289 collectivités et établissements publics locaux.

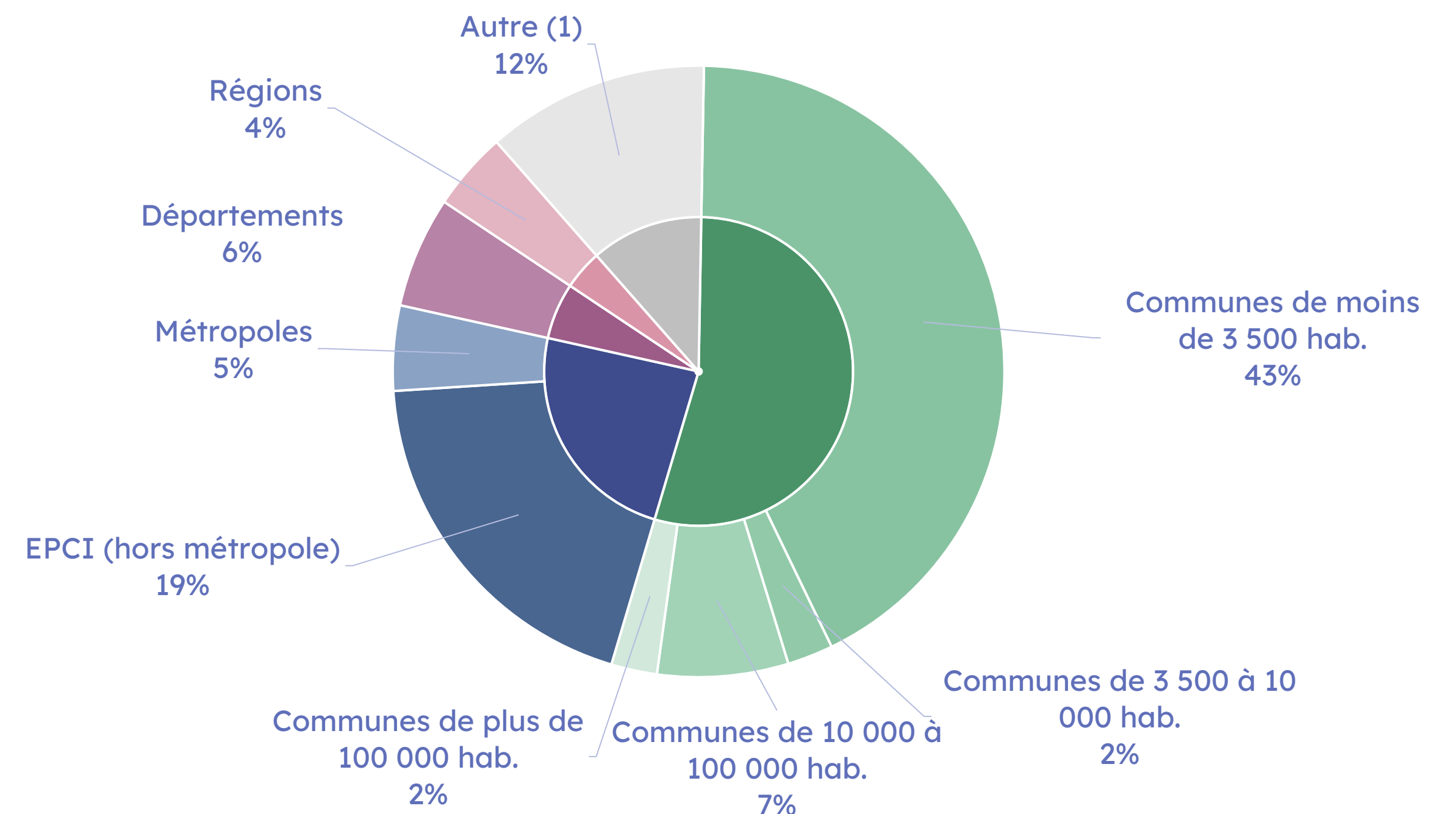
L'échantillon rassemble un large panel des collectivités territoriales en France. Certains sujets sont présentés sans les communes de moins de 3 500 habitants, la mention en est alors faite.

L'enquête a été administrée avec l'outil open source **LimeSurvey**.

Les données ont été analysées par **Jeanne Chicotte-Navas** et Jacques Priol du cabinet CIVITEO, avec le concours de Simon Chignard.

Les données de l'enquête sont disponibles sur le site de l'Observatoire Data Publica : <https://observatoire.data-publica.eu/>

289 collectivités et établissements publics locaux



(1) Autre : syndicats mixtes, opérateurs publics de services numériques...

Notice méthodologique

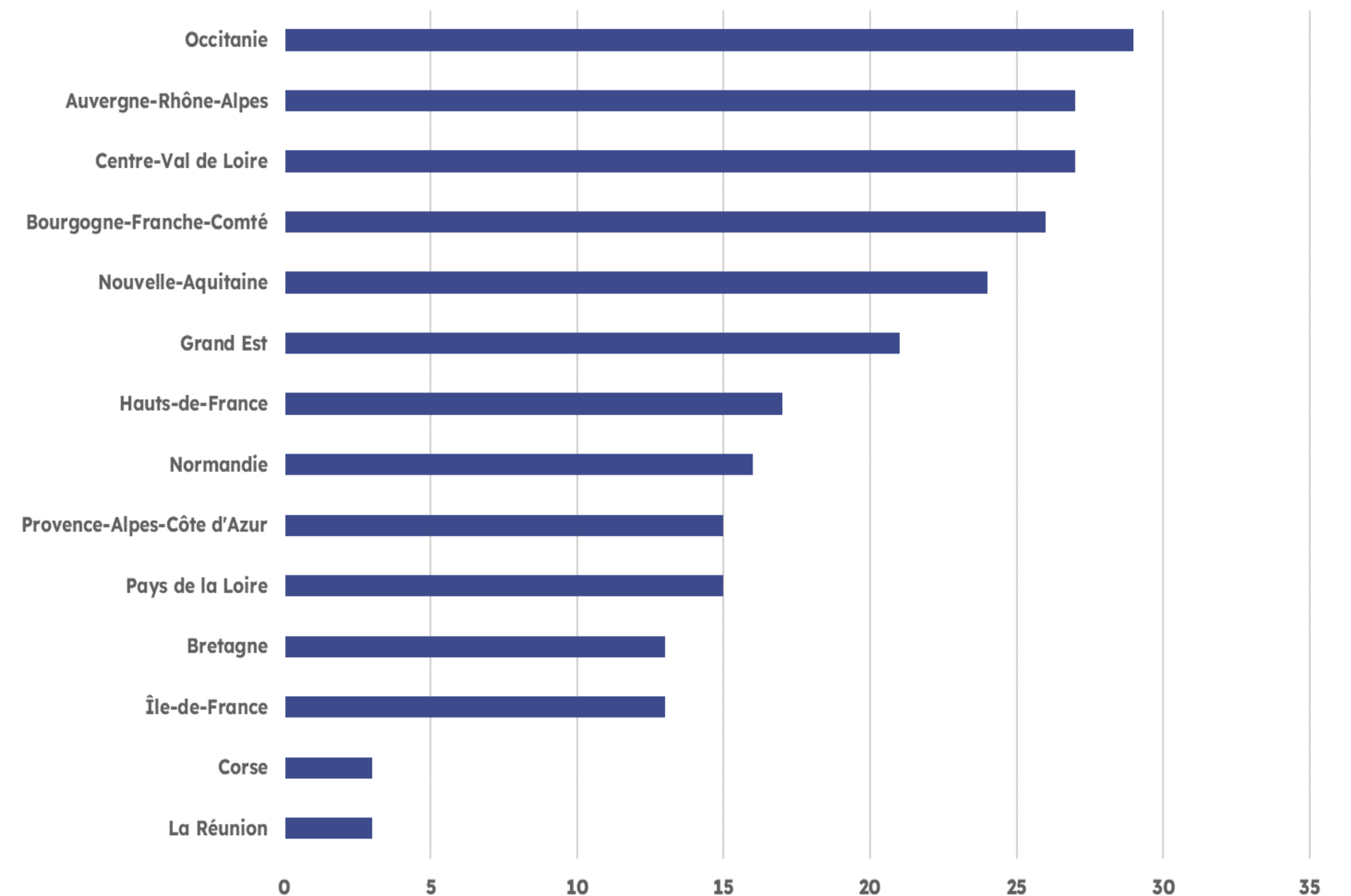
L'équipe de l'Observatoire remercie les associations d'élus et les partenaires qui ont relayé l'enquête auprès de leurs adhérents.

Les associations nationales : l'Association des Maires de France, l'Association des maires ruraux de France, France Urbaine et les Interconnectés.

Les associations, les syndicats mixtes et les collectivités locales : Open IG, le GIP RECIA, l'ARNIA, DataGrandEst, DataSud, la Région Normandie, la Collectivité de Corse, Mégalis, Gigalis...

Sans oublier nos partenaires : la Banque des Territoires, La Poste, Orange et La Gazette des Communes.

Nombre de réponses par région



Notice méthodologique

Le sondage du cabinet Ipsos a été réalisé du 17 au 22 juillet 2024 auprès de 1 000 personnes constituant un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, en application de la méthode des quotas : sexe, âge, profession de la personne de référence du foyer, catégorie d'agglomération, département.



L'enquête IPSOS est intégralement disponible sur le site de l'Observatoire Data Publica : <https://observatoire.data-publica.eu/>

PREMIÈRE PARTIE

La data territoriale en 2024

La data au service des politiques publiques

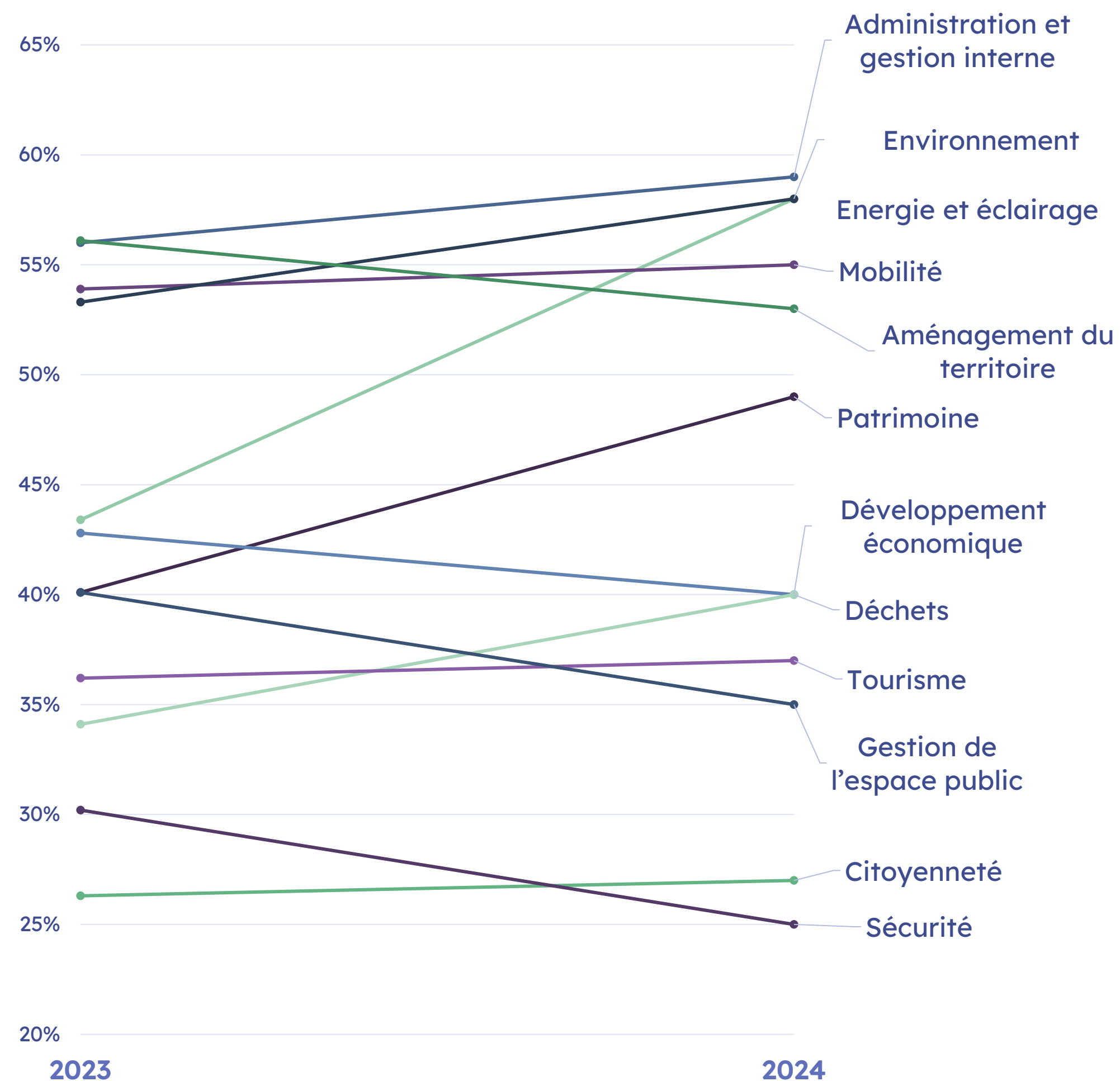
Les usages de la donnée : de plus en plus fréquents et variés

L'enquête annuelle 2024 confirme que **les données sont utilisées par les collectivités dans de nombreux domaines de l'action publique**. Les deux principales thématiques sont **l'administration et la gestion interne** (59% des collectivités de plus de 3 500 habitants déclarent avoir des projets data dans ce domaine) et la **transition écologique** sous ses multiples facettes : gestion de **l'énergie** et de **l'éclairage public** (58%), **mobilité** (55%) ou encore **gestion de l'eau** (46%) et des **déchets** (40%).

**Pourcentage de projets data en cours
(ou prévus dans les 12 prochains mois) par domaine***

*Total hors communes de moins de 3 500 habitants





Les usages de la donnée : de plus en plus fréquents et variés

Certaines thématiques progressent fortement depuis l'enquête 2023. La plus forte progression concerne la gestion de **l'énergie** et de **l'éclairage public** : en 2024, **58%** des collectivités déclarent avoir déjà engagé des projets dans ce domaine, ou souhaiter le faire dans les 12 prochains mois, contre seulement 44% en 2023. Cette progression s'explique sans doute par la flambée des prix de l'énergie consécutive à un contexte géopolitique incertain (guerres en Ukraine et au Proche-Orient). Pour y faire face, de nombreuses collectivités ont déployé des solutions de pilotage des données énergétiques et de gestion des bâtiments publics.

Principaux domaines d'utilisation des données (projets en cours ou prévu dans les 12 prochains mois)*

*Total hors communes de moins de 3 500 habitants

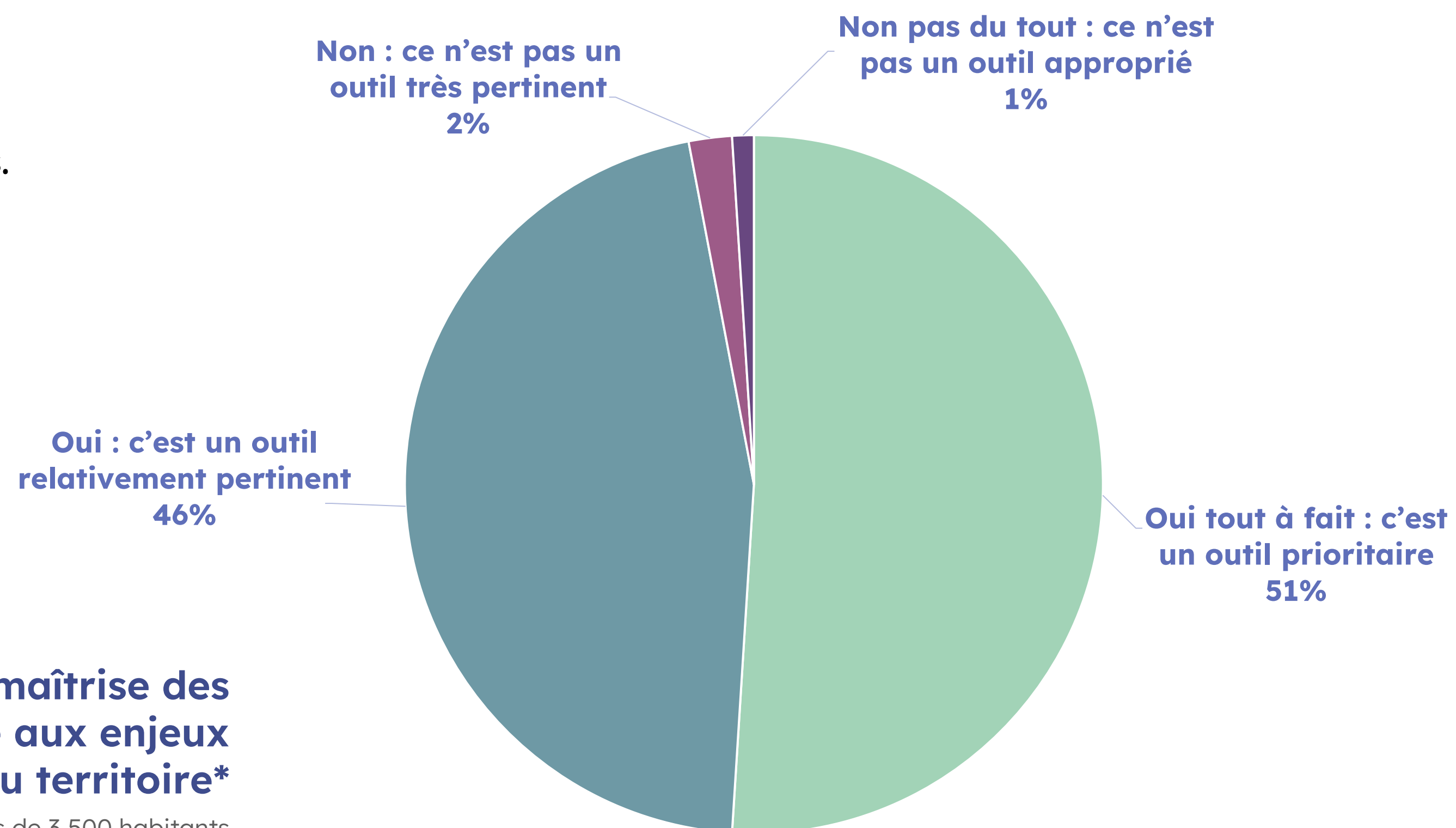
Focus : data et transitions

Confirmation importante : aux yeux des collectivités interrogées, il ne fait plus de doute que **la maîtrise et l'exploitation des données sont nécessaire pour répondre aux enjeux environnementaux des territoires.**

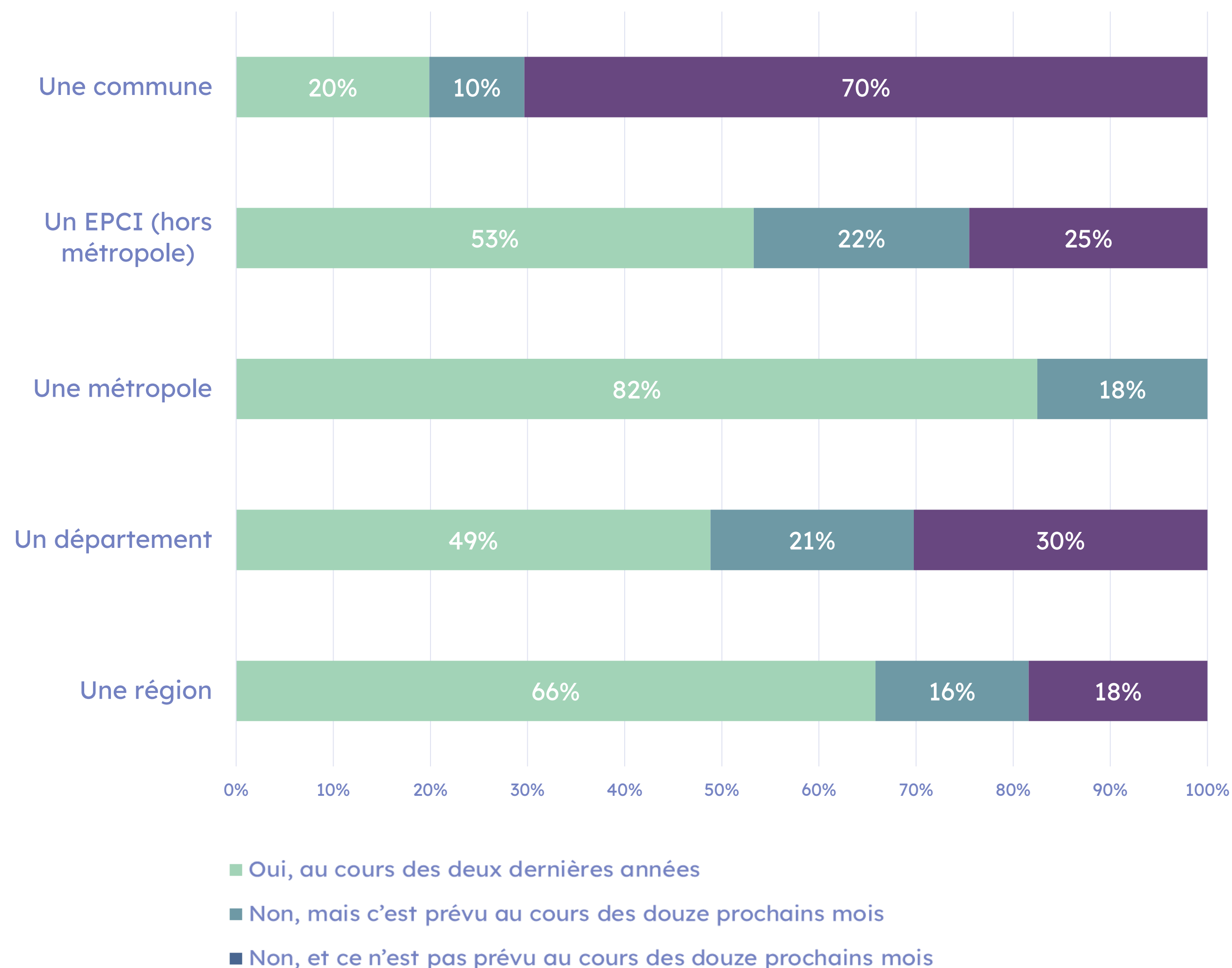
97% d'entre elles partagent cette conviction (contre 83% en 2023).

Pourcentage de collectivités percevant la maîtrise des données comme un levier pertinent pour répondre aux enjeux environnementaux du territoire*

*Total hors communes de moins de 3 500 habitants



Pourcentage des collectivités avec des projets data dans des domaines de la "smart city" (mobilité, déchets, eau, énergie et éclairage)



Focus : les données de la « smartcity »

Compétences obligent, c'est très logiquement que l'usage de la data au service des grandes fonctions urbaines (**mobilité, déchets, eau, énergie et éclairage**) concerne en priorité les intercommunalités, et notamment les métropoles.

« Smartcity », « ville intelligente » ou « territoire connecté », peu importe le choix des mots, le pilotage de ces fonctions urbaines par la donnée s'impose progressivement.

Les **métropoles** se démarquent nettement : **82%** d'entre elles ont déployée des projets et 18% prévoient de le faire.

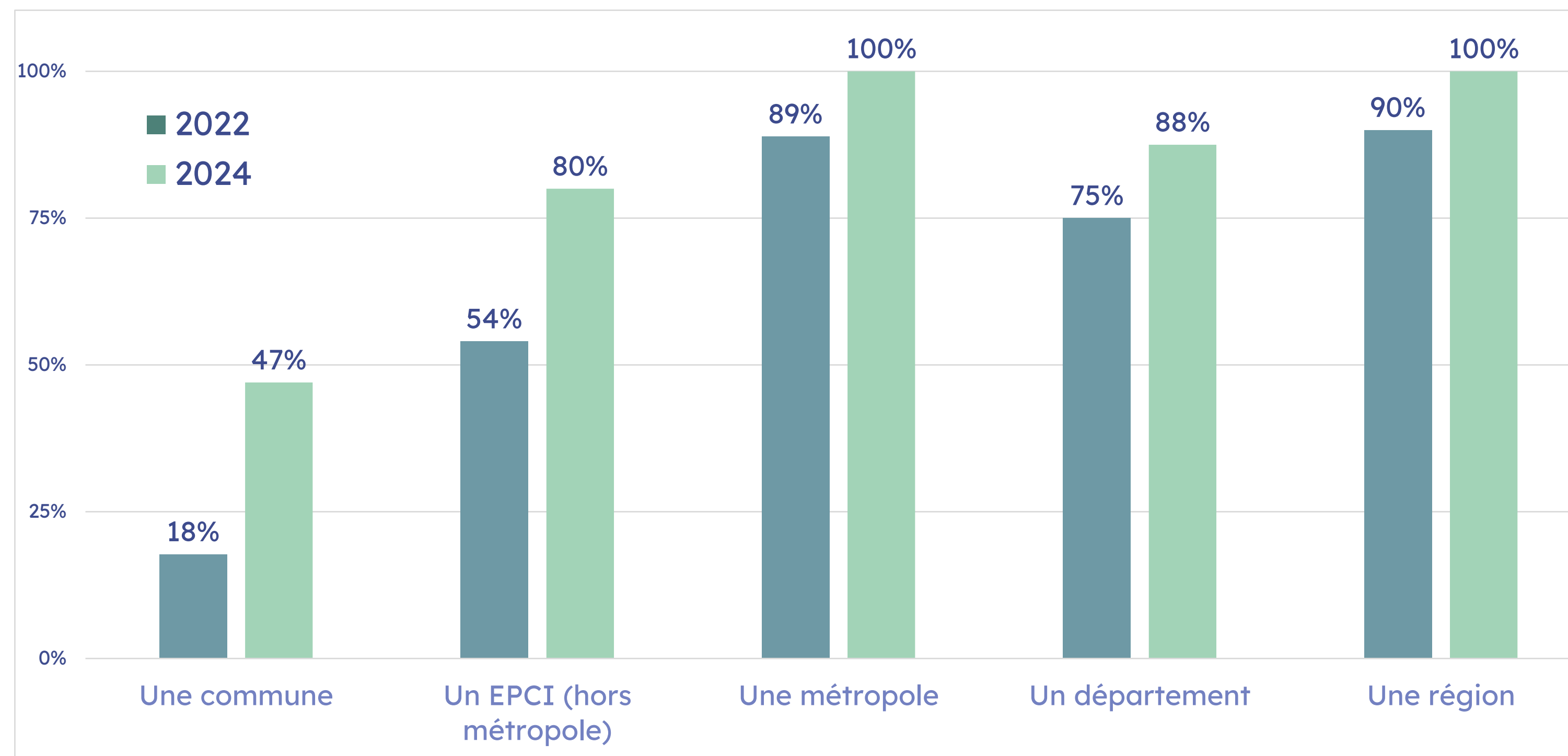
Toutes les collectivités concernées !

Le pourcentage de collectivités ayant engagé **au moins un projet data au cours des deux dernières années** progresse de façon significative en deux ans. **En moyenne, le total passe de 41% en 2022 à 65% en 2024.** 100% des régions et des métropoles, 88% des départements, 80% des EPCI sont

concernés. Pour les communes, la moyenne passe de 18% à 47%. Plus spectaculaire encore, concernant les **communes de moins de 3 500 habitants** ayant engagé au moins un projet data passe de 7% à **42%** en 2 ans.

2022-2024

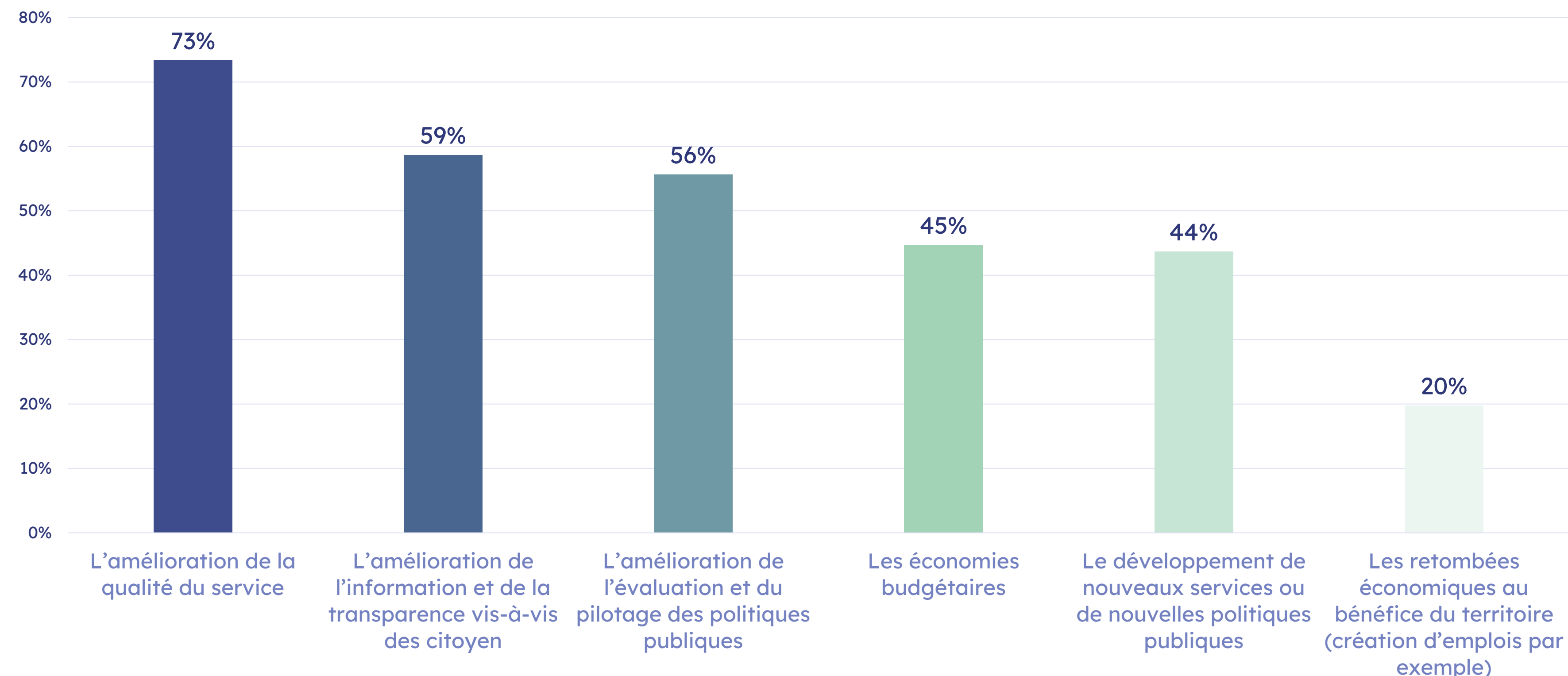
évolution du nombre de collectivités ayant engagé au moins un projet data au cours des deux dernières années



Les objectifs : priorité à l'impact des politiques publiques

Les priorités des collectivités dans l'utilisation des données

(% de collectivités ayant placé chaque objectif en rang 1, 2 ou 3)



Améliorer la qualité du service public est très clairement la priorité des collectivités lorsqu'elles utilisent des données (pour **73%** des répondants).

À noter : seulement 45% en attendent des économies budgétaires, et seulement 17% en font leur priorité principale. Ces chiffres, bien qu'en progression, confirment ceux des années précédentes : en 2022, seulement 8% des collectivités plaçaient la recherche du ROI (retour sur investissement) en priorité n°1.

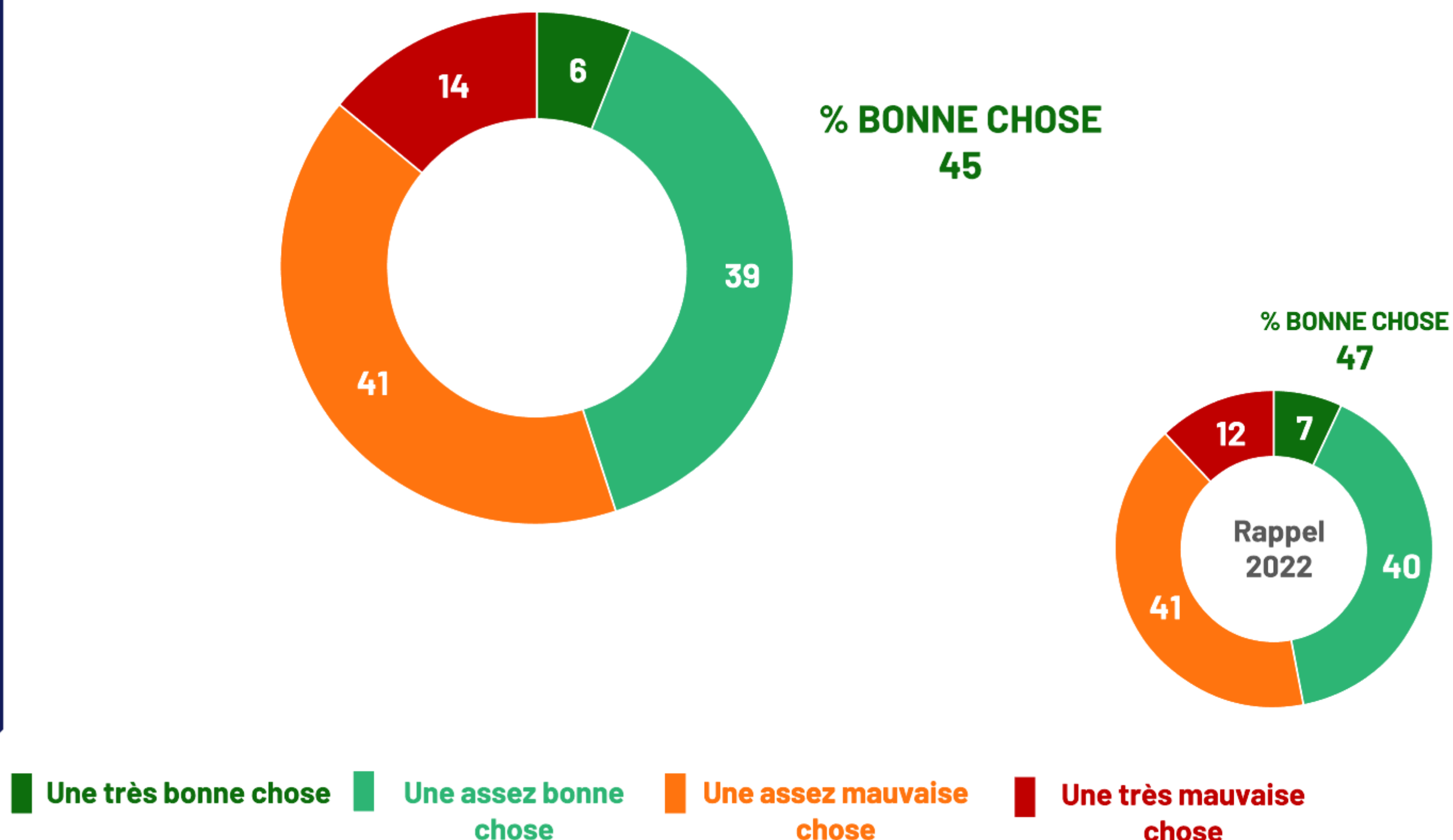
L'enquête a été administrée au début de l'été 2024, avant les débats budgétaires et avant les communications gouvernementales sur les finances publiques. La réponse pourrait être différente en cette fin d'année. Mais ces pourcentages sont aussi la preuve d'un grand réalisme : sauf l'exception notable de la gestion des consommations énergétiques, le pilotage par la donnée apporte rarement un réel ROI pour les finances publiques locales ; il permet avant tout d'optimiser le service public et son efficacité mais il nécessite des investissements et a un coût.

Les Français sont partagés sur l'utilisation croissante des données mais une courte majorité estime qu'il s'agit d'une mauvaise chose.

Question : Au total, pensez-vous que l'usage croissant des données constitue une très bonne chose, une assez bonne chose, une assez mauvaise chose ou une très mauvaise chose pour l'évolution de la société ?

Base : A tous

Confiance et usages des données : qu'en pensent les Français ?



Commentaire de l'Observatoire

L'enquête IPSOS permet d'éclairer les attentes et les perceptions des Français sur l'usage des données par les services publics locaux. Le bilan est contrasté.

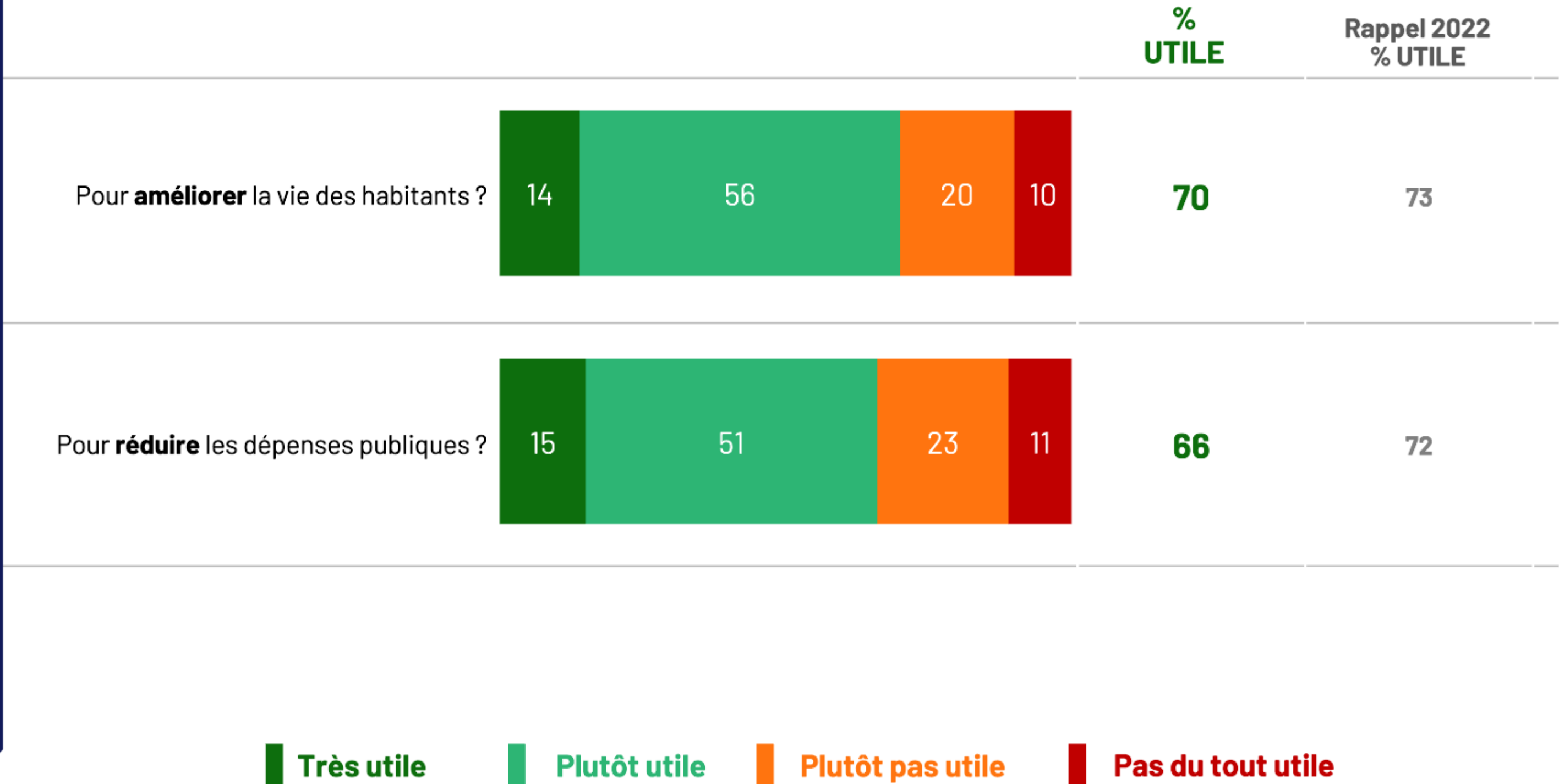
L'ambiance générale est plutôt maussade. 55% des Français considèrent que l'usage croissant des données dans notre société est une assez (41%) ou une très mauvaise chose (14%).

Une majorité perçoit l'utilité des données pour améliorer la gestion des services publics, mais cette proportion est en baisse

Question : De plus en plus de communes utilisent des données pour améliorer la gestion des services publics. On parle parfois de "villes intelligentes". Selon vous, cette utilisation des données est-elle utile ou non ?

Base : A tous

Confiance et usages des données : qu'en pensent les Français ?



Commentaire de l'Observatoire

En revanche, leur regard change lorsqu'il s'agit d'utiliser les données au service de missions d'intérêt général, qu'il s'agisse d'améliorer les services au quotidien (70%) ou de réduire les dépenses publiques (66%)

Les Français font surtout confiance aux acteurs de la santé pour gérer les données

Question : Pour chacun des acteurs suivants, pouvez-vous me dire si concernant la gestion et l'utilisation des données en France vous lui faites tout à fait confiance, assez confiance, assez peu confiance ou pas confiance du tout ?

1/2

Base : A tous

Confiance et usages des données : qu'en pensent les Français ?

					% CONFIANCE	Rappel 2022 % CONFIANCE
Les pharmaciens	21	56	15	8	77	78
Le système de santé, les hôpitaux, les médecins	18	56	19	7	74	76
La sécurité sociale	19	53	20	8	72	75
Les chercheurs et les scientifiques	17	53	22	8	70	70
La CNIL (Commission Nationale de l'Information et des Liberté	21	47	22	10	68	72
Votre commune ou intercommunalité	11	55	26	8	66	69
La région ou le département	10	55	27	8	65	66
Les entreprises publiques (SNCF, La Poste...)	8	48	30	14	56	54
Les banques et les assurances	9	46	31	14	55	55



Commentaire de l'Observatoire

Le niveau de la confiance accordée aux acteurs publics en général, et aux collectivités territoriales en particulier, tranche avec le ressenti général, et demeure élevé. On notera que les niveaux de confiance accordés à **la commune et l'intercommunalité (66% de confiance)**, **la région ou le département (65% de confiance)** sont bien plus élevés que ceux accordés à l'État (49%). Ces chiffres sont à comparer avec le taux de défiance très élevé à l'égard des grandes plateformes ou pire des réseaux sociaux.

Les groupes privés inspirent majoritairement de la méfiance

Question : Pour chacun des acteurs suivants, pouvez-vous me dire si concernant la gestion et l'utilisation des données en France vous lui faites tout à fait confiance, assez confiance, assez peu confiance ou pas confiance du tout ?

2/2
Base : A tous

Confiance et usages des données : qu'en pensent les Français ?

						% CONFIANCE	Rappel 2022 % CONFIANCE
	L'Etat	10	39	30	21	49	53
	Les fournisseurs d'accès Internet (Orange, Free, Bouygues, SFR...)	8	37	39	16	45	42
	La grande distribution (Carrefour, Casino, Leclerc...)	6	35	39	20	41	40
	Les enseignes de ventes en ligne (Amazon, Fnac.com...)	7	33	38	22	40	40
	Les moteurs de recherche (Google, Bing, Yahoo...)	6	32	36	26	38	34
	Les fournisseurs de musique ou de films (Netflix, Deezer, Spotify...)	7	29	40	24	36	38
	Les acteurs du tourisme (Booking, Airbnb...)	5	29	39	27	34	34
	Les réseaux sociaux (Facebook, TIK TOK, Instagram, Twitter, LinkedIn...)	4	15	32	49	19	19

Tout à fait confiance Assez confiance Assez peu confiance Pas confiance du tout

Le domaine de la santé est celui où les Français voient le plus un impact positif à l'utilisation des données

Question : Et plus précisément, pensez-vous que l'usage des données par des acteurs publics soit susceptible d'améliorer, de détériorer ou, ni d'améliorer ni de détériorer, chacun des points suivants ?

Base : A tous

Que pensent les Français de l'usage des données ? Quels sont, selon eux, les domaines où les données sont le plus susceptibles d'améliorer l'efficacité des politiques publiques ?

		% 2022	% 2022	% 2022
La santé en matière de prévention, de recherche, de diagnostic, de traitement ...	46	32	22	512920
La gestion de la collecte et du tri des déchets	39	38	23	463519
Les transports et la mobilité personnelle et collective	38	37	25	433819
La qualité des services publics au niveau local	37	37	26	373627
La bonne gestion des ressources : l'eau et l'énergie notamment	37	37	26	413326
La qualité des services publics au niveau national	33	36	31	363727
L'aménagement du territoire et l'égalité territoriale notamment entre le monde rural et les villes	31	42	27	373825
La transition écologique	30	44	26	353827
Le développement économique et l'emploi	28	42	30	354223
La sécurité des biens et des personnes	27	36	37	343432
La bonne gestion des finances publiques	25	42	33	304228
La lutte contre les inégalités sociales et les discriminations	23	44	33	264430

Améliorer Ni améliorer, ni détériorer Détériorer

Commentaire de l'Observatoire

De manière frappante, les attentes des Français sont bien alignées avec les priorités et les pratiques des collectivités.

Ainsi, les thématiques liées à l'environnement et la **transition écologique** (gestion des déchets et des ressources telles que l'eau ou l'énergie, la mobilité) figurent en tête des attentes, de même que **l'amélioration de la qualité des services publics**.

Comme en 2022, la **santé** est en tête des enjeux : pour 46% des Français, l'utilisation des données est susceptible d'améliorer la prévention, la recherche, le diagnostic et le traitement. Quelques collectivités s'emparent aujourd'hui du sujet de la santé, notamment dans une approche de **santé globale**. Il s'agit alors de faire le lien entre des décisions dans le domaine de l'urbanisme, de l'emploi ou de la mobilité et leur impact sur la santé des habitants.

La gestion des données dans les territoires : stratégie et gouvernance

Des outils au service de la confiance

L'environnement réglementaire autour des données est foisonnant : si le règlement général sur la protection des données à caractère personnel (**RGPD**) et les obligations liées à l'ouverture des données (**Open Data**) sont bien connus des collectivités, et des Français dans leur ensemble, de nouveaux cadres juridiques émergent au niveau européen (règlement sur la gouvernance des données, règlement sur l'intelligence artificielle).

Comment les collectivités appréhendent-elles ces obligations ? Sont-elles prêtes et organisées pour y faire face ? Au-delà de la nécessaire mise en conformité, **le droit peut aussi être un instrument au service des projets des territoires.**

On pense notamment aux clauses juridiques auxquelles de plus en plus de collectivités ont recours dans leurs contrats avec des tiers.

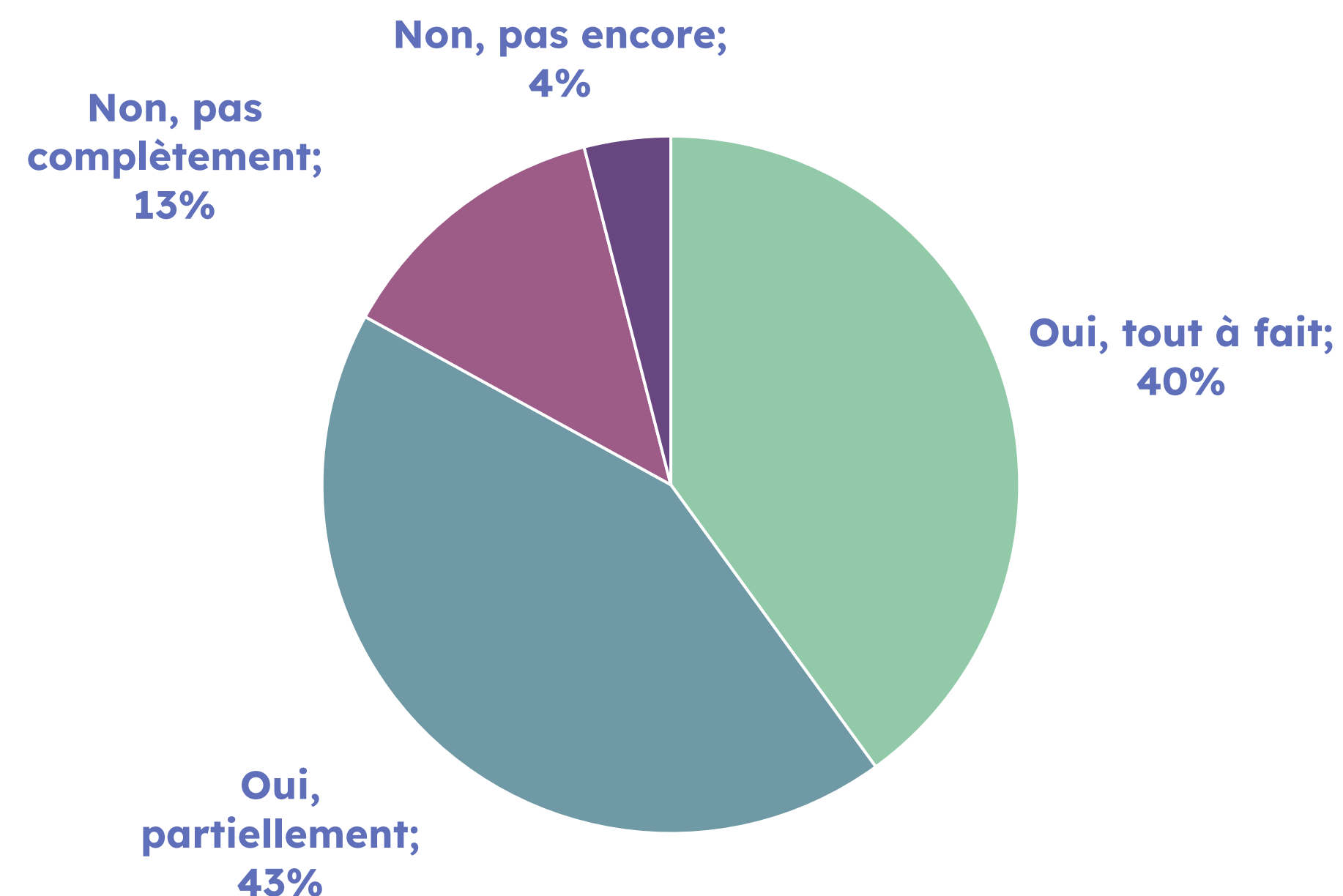
Mais la gouvernance des données repose aussi sur d'autres leviers. De plus en plus de collectivités se dotent d'outils et de méthode de management de la donnée. Il y a un préalable à cela : la **culture de la donnée**.

Droit des données publiques : un outil au service de la confiance

La mise en conformité avec le RGPD atteint dorénavant un niveau élevé. **83%** des collectivités de moins de 3 500 habitants se considèrent aujourd'hui en conformité totale ou partielle avec le RGPD (contre 77% en 2022). Les grandes collectivités sont en avance, 100% des régions estiment ainsi être dorénavant en conformité totale ou partielle ; mais aussi 50% des communes de moins de 3 500 habitants ou encore 75% des communes de 10 à 100 000 hab.

40% des collectivités considèrent même être totalement en conformité, chiffre en **nette progression en 2 ans** (27% en 2022) pour les collectivités de plus de 3 500 habitants. Ces chiffres confirment l'impression positive de différentes publications de la CNIL (après un rappel à l'ordre de quelques communes de plus de 20 000 habitants en 2022). Ils confortent aussi la confiance des Français.

Pourcentage de collectivités qui considèrent être en conformité avec le RGPD en 2024*



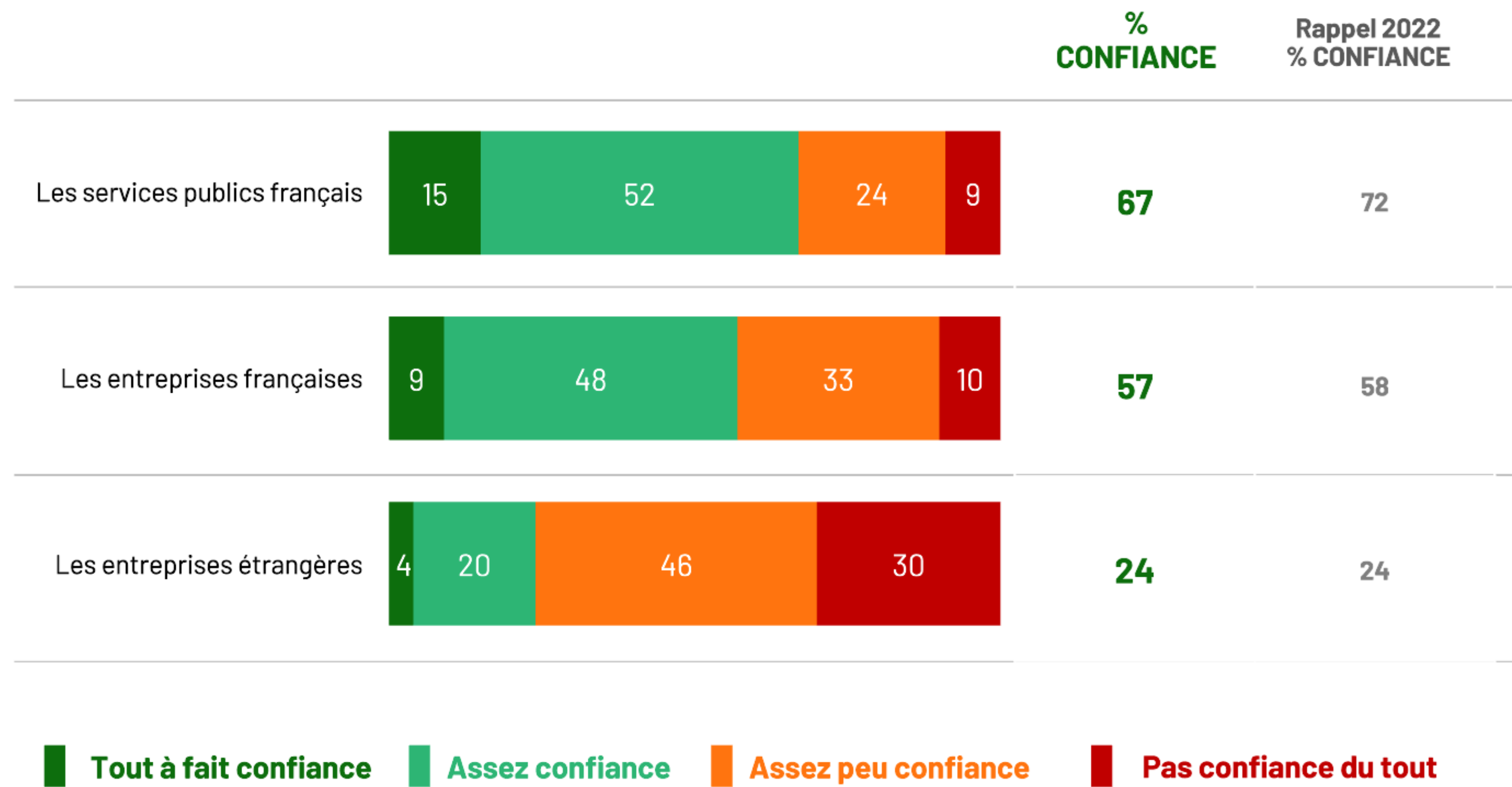
*Total hors communes de moins de 3 500 habitants

Les Français font surtout confiance aux services publics et aux entreprises françaises pour appliquer cette réglementation

Question : Et plus précisément, avez-vous confiance dans les acteurs suivants pour la bonne application de cette réglementation ?

Base : A tous

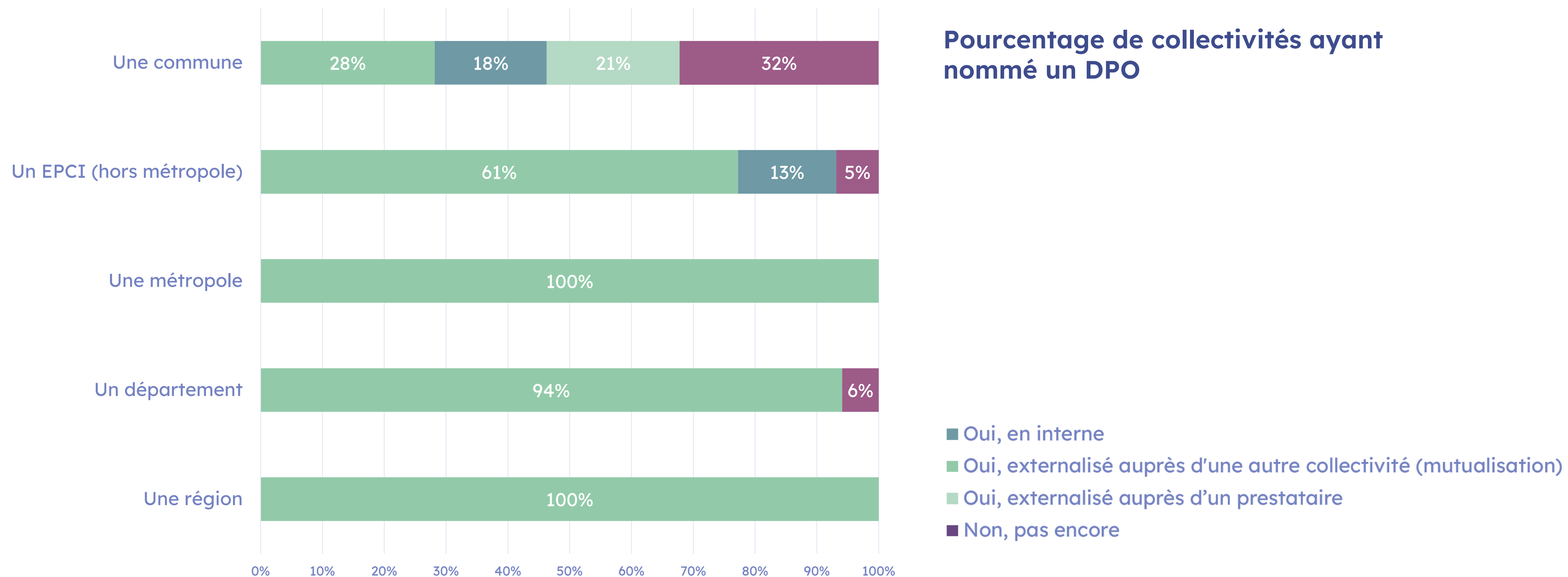
Droit des données publiques : un outil au service de la confiance



Commentaire de l'Observatoire

Confirmation : les Français ne connaissent pas toujours bien la réglementation sur la protection de la vie privée, mais ils ont plutôt confiance dans les services publics pour l'appliquer.

Droit des données publiques : un outil au service de la confiance

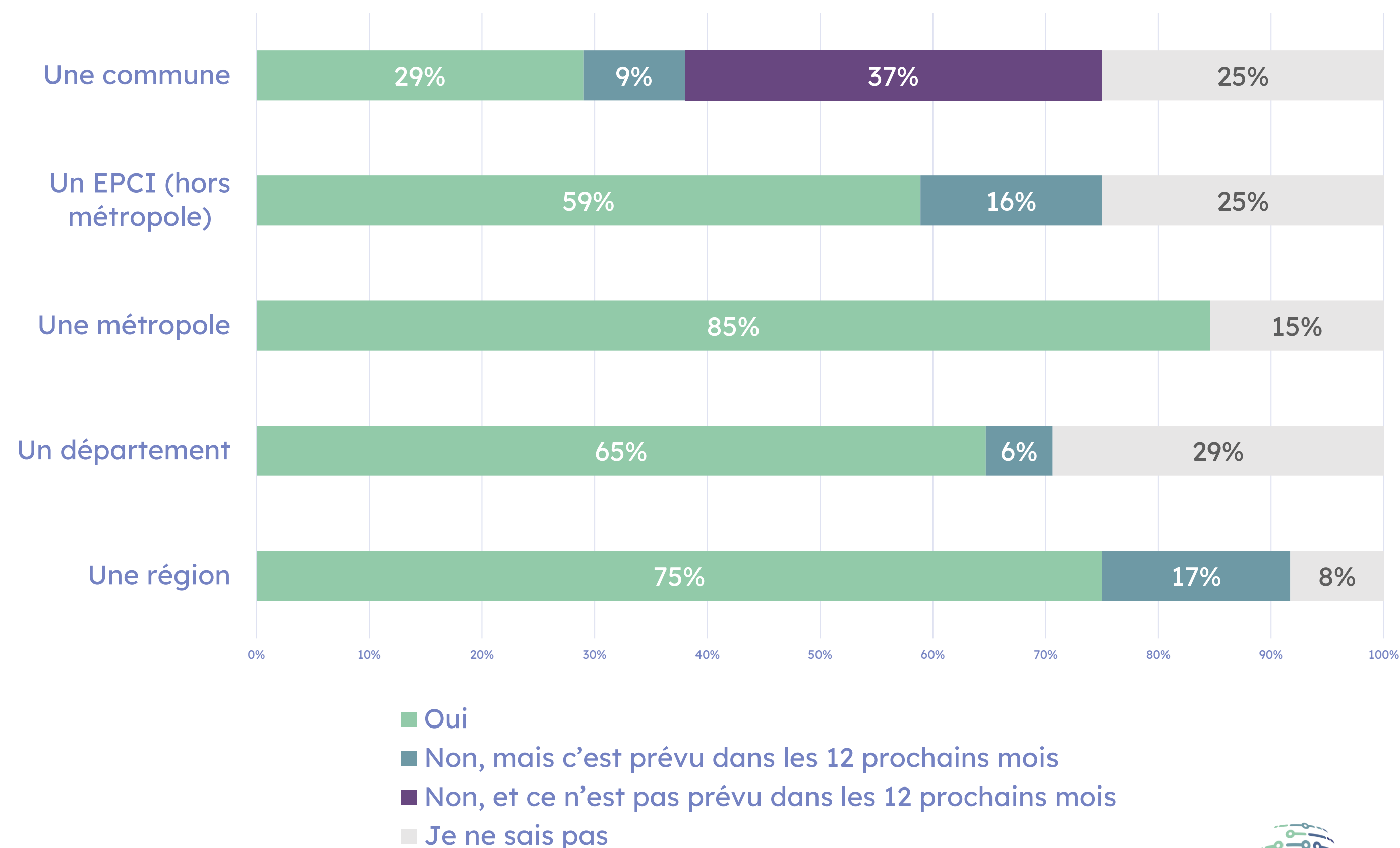


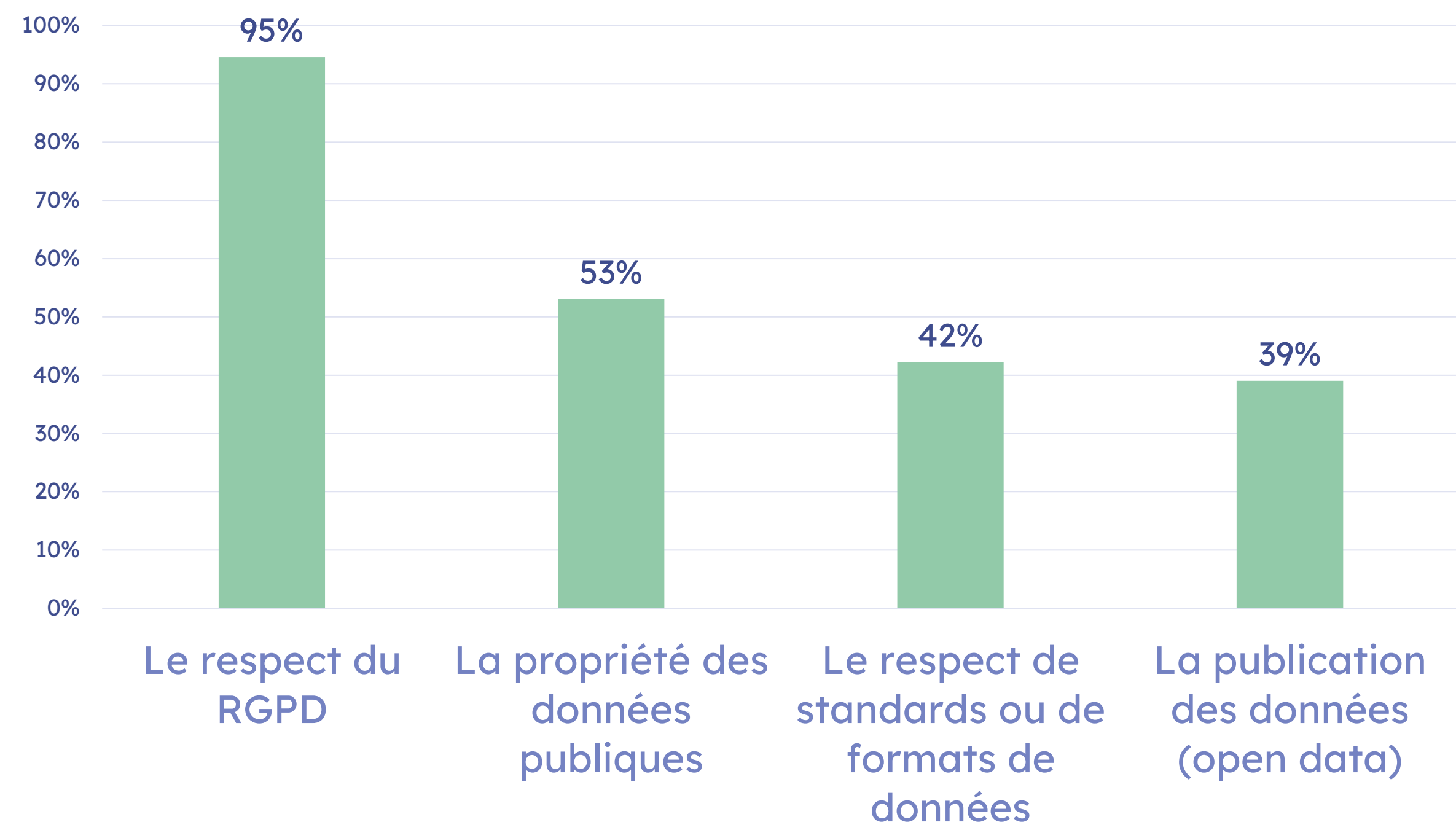
Droit des données publiques : un outil au service de la confiance

60% des collectivités de plus de 3 500 habitants utilisent aujourd'hui des « **clauses data** » (contre 50% en 2022), et 8% envisagent de le faire dans les 12 prochains mois. Ces clauses juridiques visent à définir les conditions de production, de communication et d'utilisation des données dans la commande publique (marchés publics et délégations de service public).

Sans surprise, ces clauses se généralisent dans les grandes collectivités puisqu'elles concernent, en 2024, **85% des métropole**, 75% des régions et 65% des départements. Elles concernent aussi 59% des EPCI hors métropole.

Pourcentage de collectivités ayant mis en place des clauses juridiques pour la gestion des données





Les domaines concernés par les clauses juridiques (lorsqu'elles existent)

Droit des données publiques : un outil au service de la confiance

Très logiquement, la majorité des collectivités qui ont recours à ces clauses les utilisent pour garantir le respect du **RPGD** (pour 95% d'entre elles). Mais elles sont aussi **53%** à les utiliser pour asseoir le **statut public des données** produites par des entreprises qui agissent dans le cadre de missions de services publics. **42%** les utilisent pour prescrire des **standards** et des formats de données (pour pouvoir les exploiter) et **39%** précisent des modalités de publication en **open data**.

Gouvernance des données : des étapes à franchir

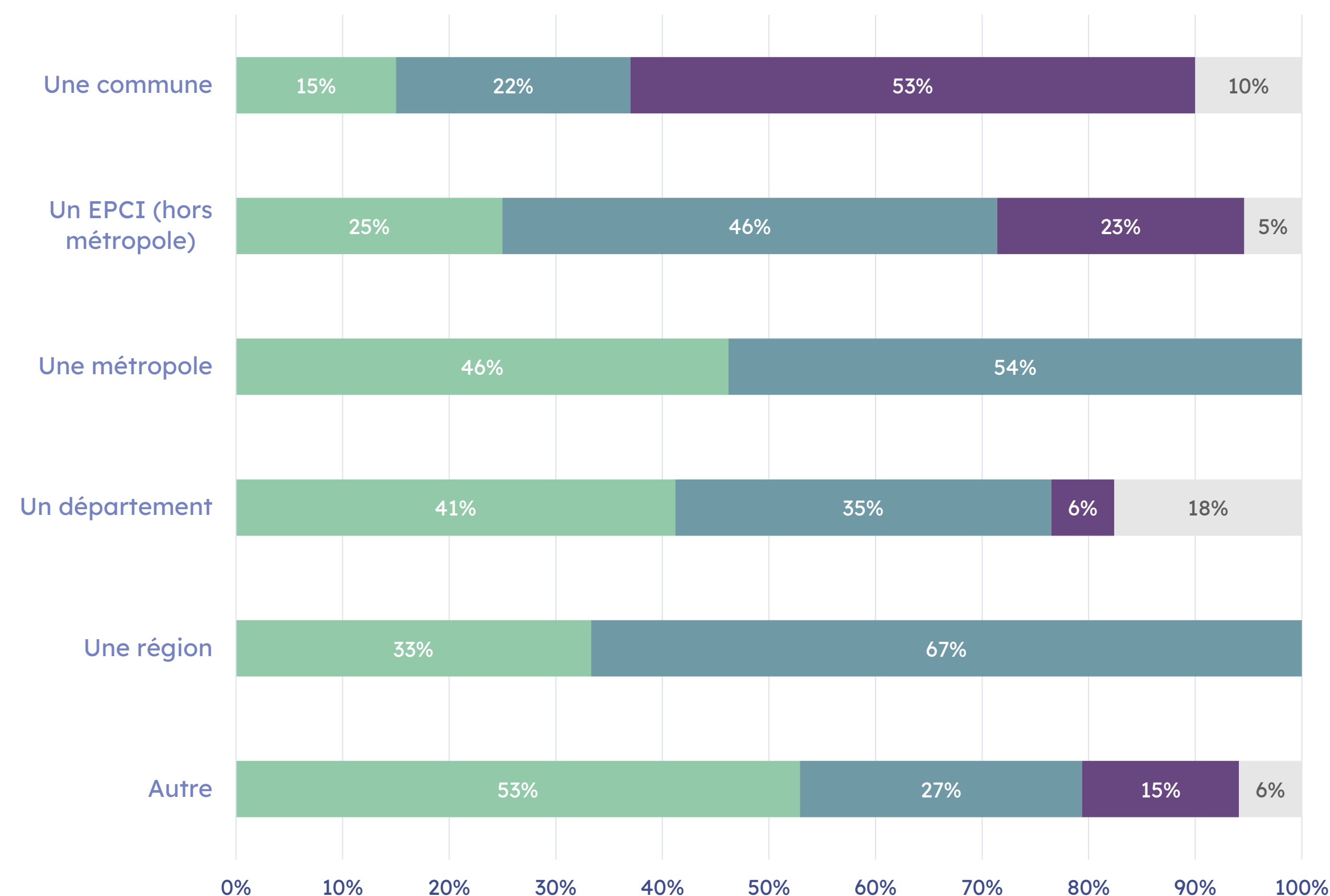
Pour utiliser au mieux les données, et s'assurer de leur bon usage dans le respect des règles, **un nombre significatif de collectivités instaure des règles de gouvernance de la donnée.**

Elles sont **31% en 2024** parmi les collectivités de plus de 3 500 habitants (contre 29% en 2022) mais surtout **41% annoncent vouloir définir ces règles dans les 12 prochains mois.**

Ainsi, à horizon de 12 mois, **100% des métropoles et des régions** devront être dotés de règles de gouvernance de la donnée, mais aussi 76% des départements et 40% des communes de plus de 10 000 habitants.

- Oui
- Non, mais c'est prévu dans les 12 prochains mois
- Non, et ce n'est pas prévu dans les 12 prochains mois
- Je ne sais pas

Pourcentage de collectivités ayant défini des règles de gouvernance des données (ou prévoyant de le faire d'ici 12 mois)

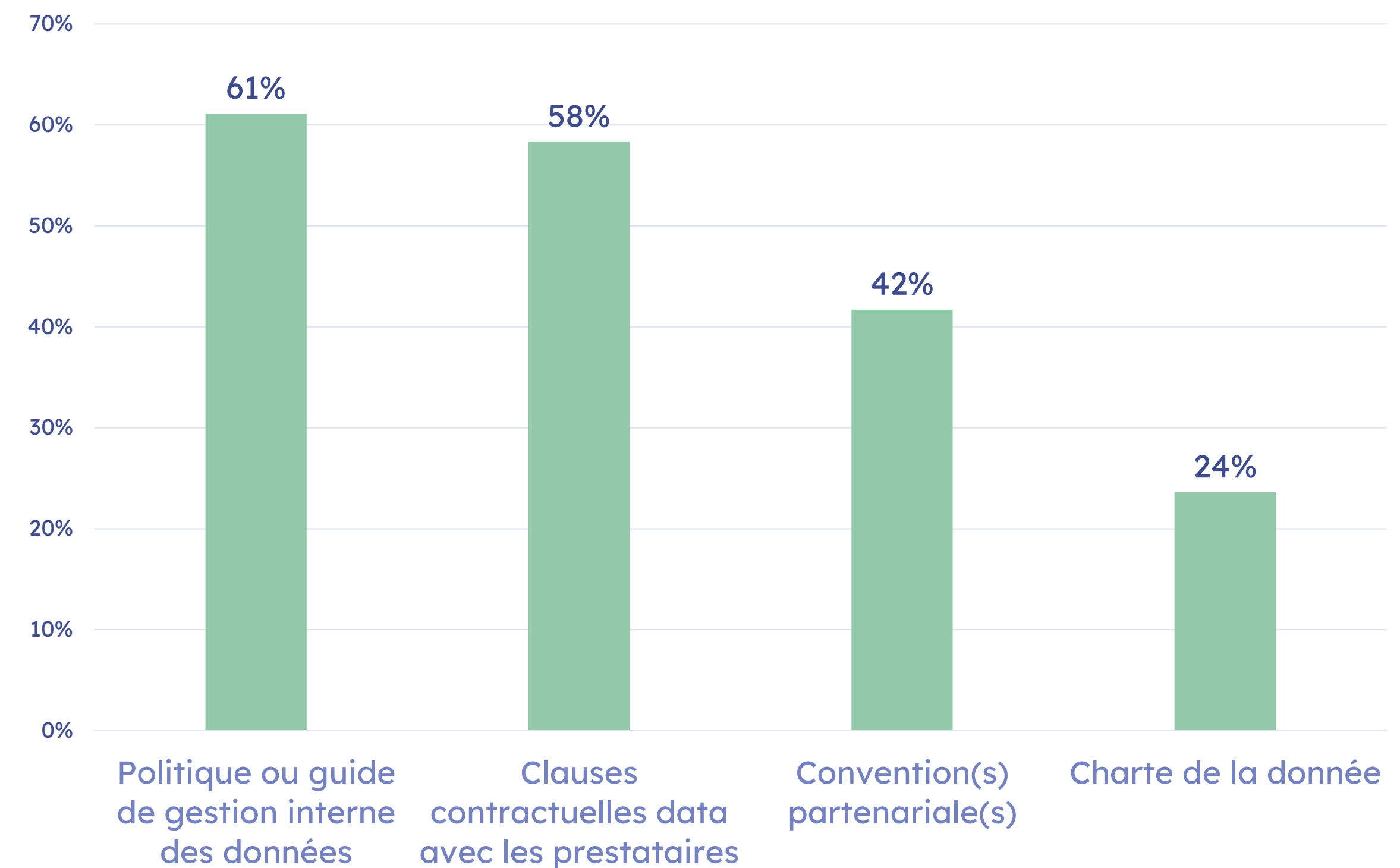


Gouvernance des données : des étapes à franchir

La gouvernance repose sur des outils. Les collectivités qui se sont engagées dans la production de règles de gouvernance privilégient pour **61%** d'entre-elles les **guides de gestion interne des données** qui définissent des usages et parfois des processus tout au long du cycle de vie de la donnée. Les **clauses juridiques** data déclinent ces principes à l'attention des prestataires (pour **58%** des collectivités). **42%** de ces collectivités vont plus loin, en développant des **conventions** avec les partenaires de leur territoire. Et **24%** ont recours à une **charte de la donnée**.

La définition des règles de gouvernance est un exercice complexe, souvent considéré comme l'affaire d'experts (internes ou externes). Parmi les collectivités qui ont défini des règles de gouvernance, 33% ont associé des partenaires publics, 21% des partenaires privés et seulement **6% les citoyens**.

Les outils de gouvernance préférés des collectivités



Culture data : le niveau monte !

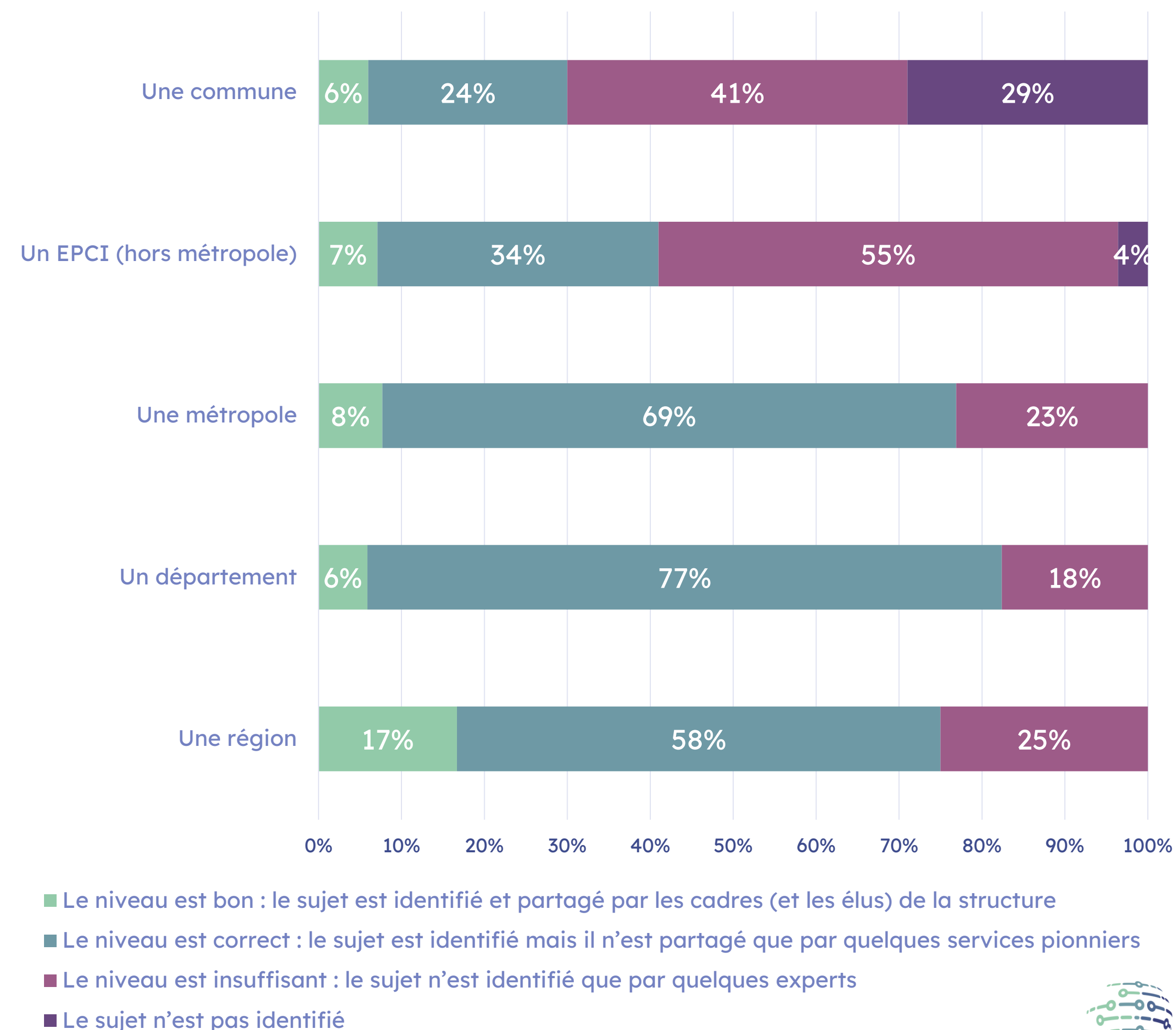
La diffusion de la culture de la donnée au sein des collectivités, agents et élus compris, progresse !

53% des collectivités de plus de 3 500 habitants estiment que le niveau d'acculturation est bon ou correct (contre **41% en 2022**).

Il faut sans doute y voir d'abord la conséquence de la progression des usages et des projets eux-mêmes : il n'y a pas de meilleure acculturation aux données que d'y se frotter directement. Ensuite, les journées de sensibilisation, de formation et d'acculturation aux données sont de plus en plus nombreuses, proposées par des associations d'élus, des associations professionnelles ou organisées par les collectivités elles-mêmes.

Bien sûr la taille de collectivité impacte les résultats. Le niveau est jugé bon ou correct dans **83% des départements** (48% en 2022), **77% des métropoles** (55% en 2022), **75% des régions** (60% en 2022) et seulement **30% des communes** (24% en 2022).

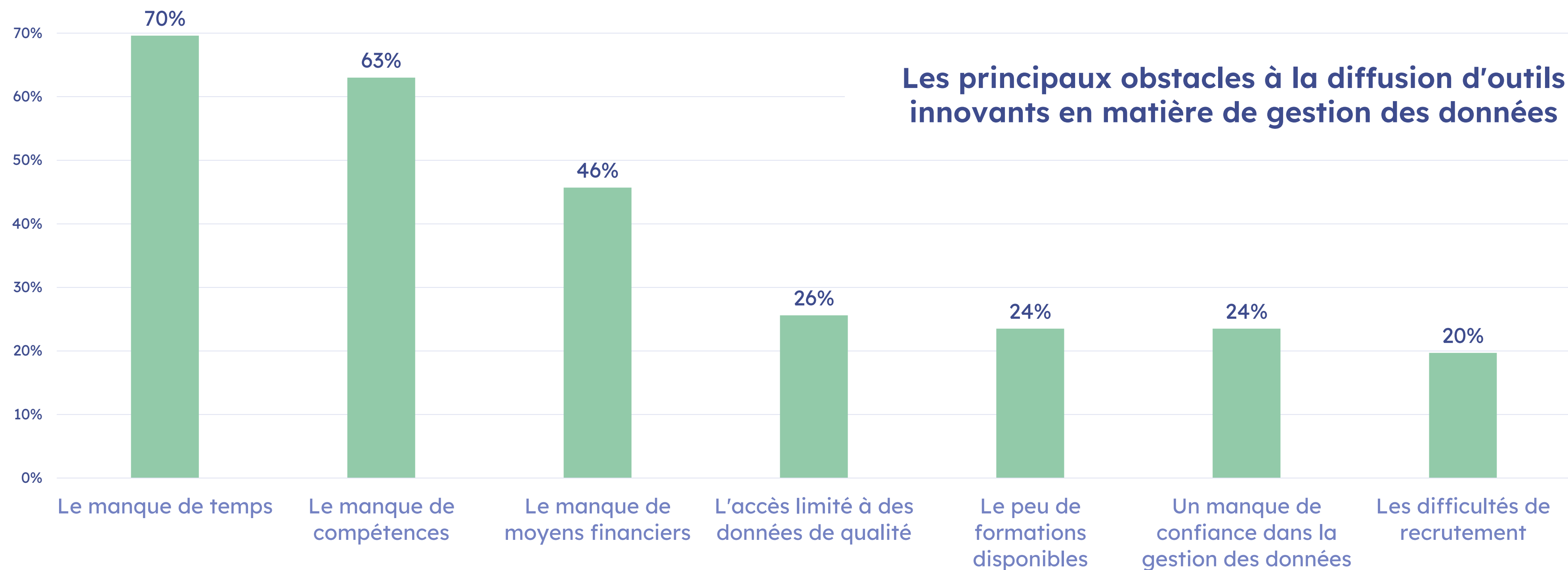
Niveau d'acculturation aux enjeux de la data en 2024

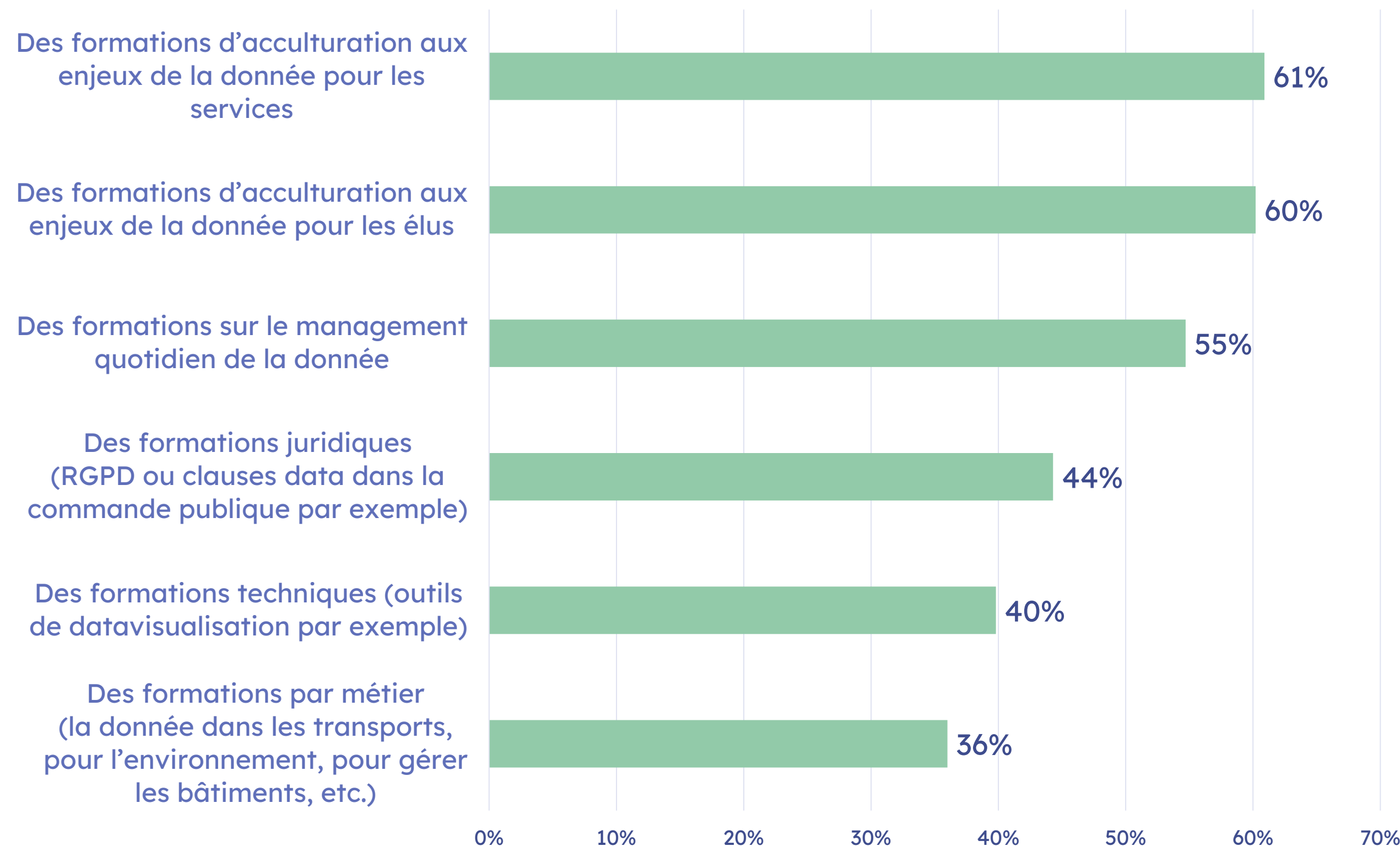


Les obstacles : encore nombreux mais bien identifiés

Le manque de **temps** (70%) et le manque de **compétences** disponibles (63%) constituent les deux premiers obstacles à la diffusion d'outils innovants en matière de gestion des données. Les résultats sont relativement stables d'une année à l'autre. On note toutefois des disparités importantes selon le type de collectivité : 83% des communes de 3 500 à 10 000 habitants déclarent que le

manque de compétences est un obstacle contre seulement 46% des métropoles. Inversement, les difficultés de recrutement sont plus durement ressenties par les régions (33%) et surtout les départements (47%) que les autres collectivités – pour recruter il faut en avoir les moyens.





Les obstacles : encore nombreux mais bien identifiés

Près d'un quart des répondants déclarent que le peu de formations disponibles constitue un obstacle.

En priorité, les besoins concernent les formations **d'acculturation aux enjeux de la donnée** pour les agents (61%) et les élus (60%).

La demande est aussi forte concernant des formations plus opérationnelles, sur **le management quotidien de la donnée (55%)**.

Besoins prioritaires en matière de formation sur la gestion de données

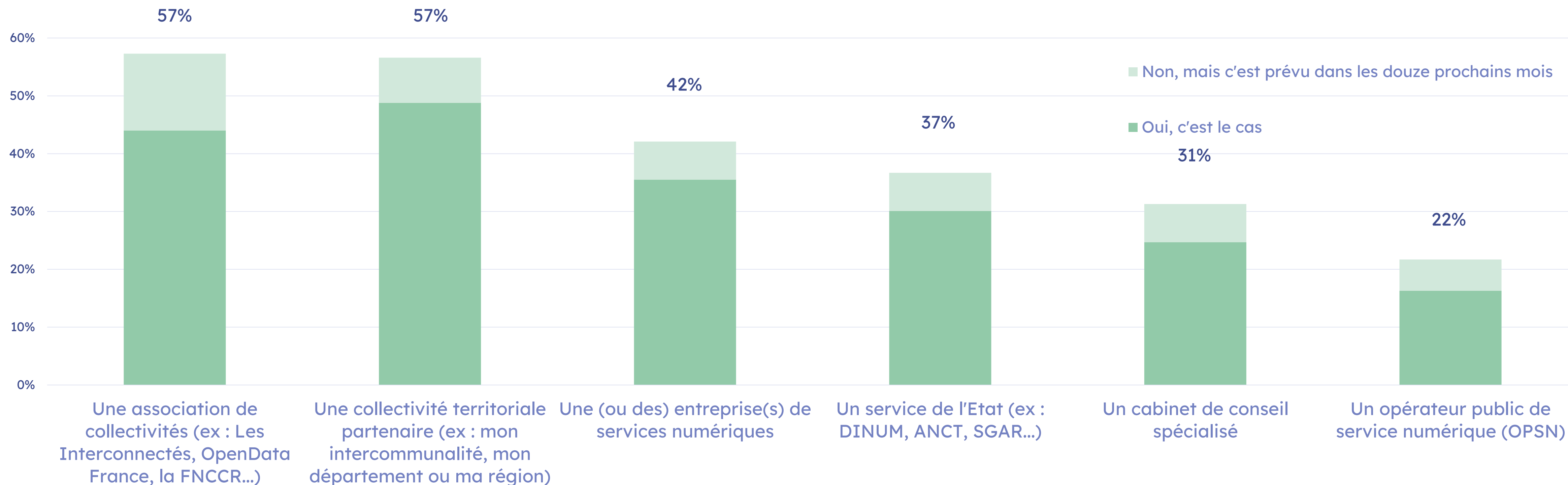
Mutualisation : des partenariats privilégiés

Pour mieux appréhender les enjeux liés aux données, les collectivités sont nombreuses à s'appuyer sur des partenaires, principalement des associations de collectivités (comme Les

Interconnectés ou OpenDataFrance...) et les collectivités de leur territoire (intercommunalité, département, région).

Les partenaires préférés des collectivités pour la gestion des données (partenariats en cours ou annoncés dans les prochains mois)*

*Total hors communes de moins de 3 500 habitants



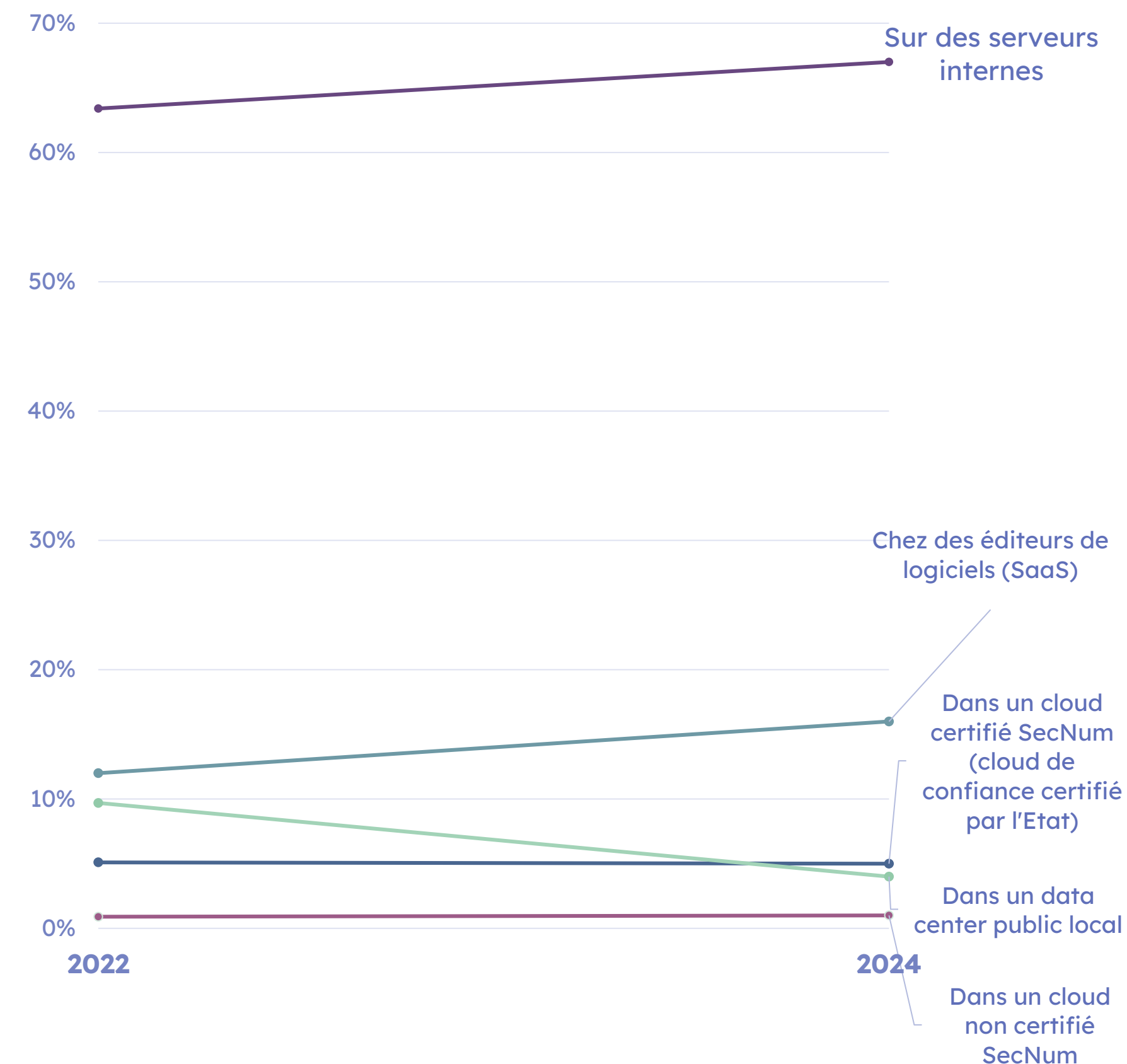
Les infrastructures et les solutions data

Technologies data : les choix préférés des collectivités

Quels sont les choix des collectivités, en termes d'hébergement et de solutions de partage et de traitement des données ?

63% des collectivités déclarent héberger leurs données sur leurs propres serveurs. Cette solution interne est plébiscitée dans les métropoles (85%) et les communes de plus de 100 000 habitants (86%). L'hébergement par les éditeurs de logiciels SaaS occupe une place prépondérante dans seulement 16% des collectivités de plus de 3 500 habitants, mais 28% des communes entre 3500 et 10 000 habitants. Quant aux solutions de cloud certifiées SecNumCloud, elles ne concernent que 5% des collectivités de plus de 3 500 habitants – un chiffre stable depuis 2022. L'hébergement dans un data center public local est adopté par 4% des collectivités de plus de 3 500 habitants, avec toutefois des différences notables selon le type de collectivités. 17% des départements indiquent que c'est le mode d'hébergement pour la majorité de leurs données.

L'hébergement des données des collectivités*



*Total hors communes de moins de 3 500 habitants

Technologies data : les choix préférés des collectivités

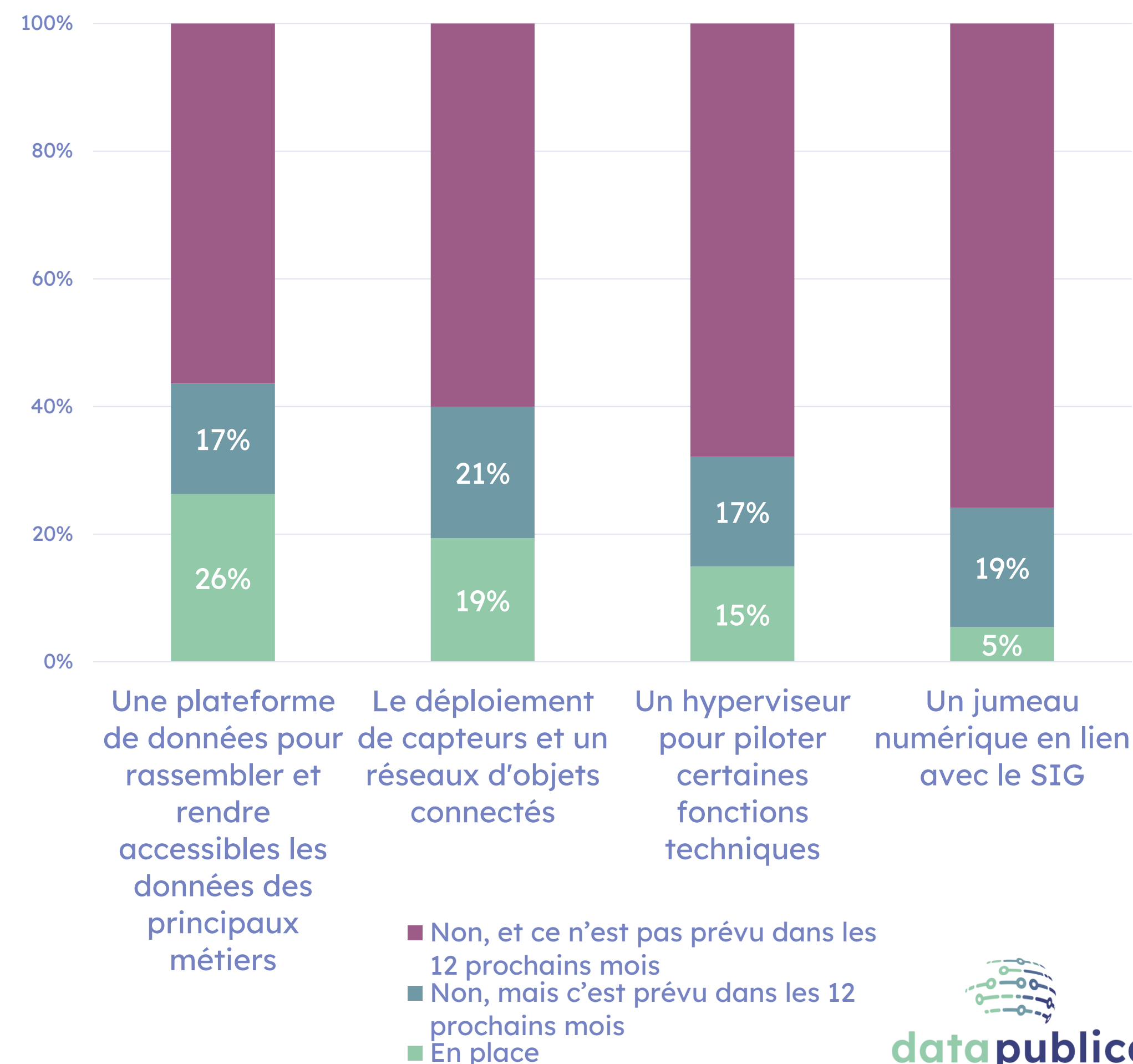
26% des collectivités se sont équipées d'une **plateforme** pour rassembler et rendre accessibles les données de leurs principaux métiers, et 17% supplémentaires affichent l'intention de déployer une plateforme au cours des 12 prochains mois. Ce sont les **métropoles** qui sont les plus équipées en la matière (**92%**), suivies des **régions** (**56%**) et des départements (54%).

Situation similaire concernant le **déploiement de réseaux de capteurs et d'objets connectés**, fréquemment utilisés dans le domaine de l'énergie et de l'éclairage, de l'eau ou des déchets : 19% des collectivités ont commencé à les déployer, et 21% supplémentaires comptent le faire au cours de l'année à venir. Là encore, les métropoles sont en pointe (64%).

Les **hyperviseurs**, destinés à piloter certaines fonctions techniques, équipent 15% des collectivités.

2025 pourrait bien être l'année des « **jumeaux numériques** », qui rassemblent dans une cartographie (parfois en 3D) de nombreuses données d'un territoire pour faire des simulations et des projections. Si seulement 5% des collectivités de plus de 3 500 habitants disposent d'un jumeau numérique (33% des métropoles), **19% des collectivités annoncent leur intention d'en déployer un dans les 12 prochains mois**.

Les technologies utilisées par les collectivités

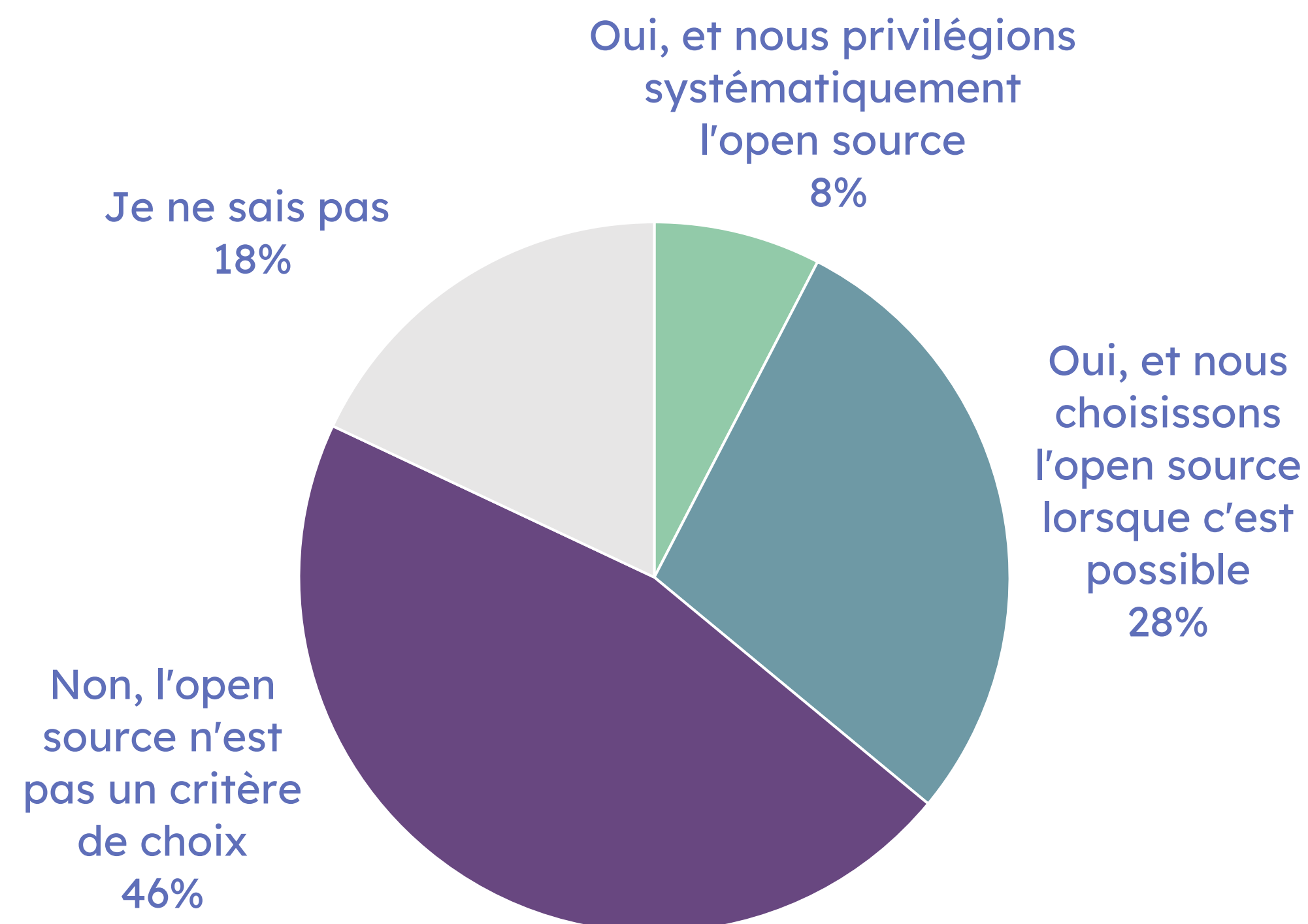


Technologies data : les choix préférés des collectivités

Levier d'une certaine souveraineté et souvent promu de façon volontariste par les acteurs publics, l'**open source** ne fait pas autant recette que l'on pourrait imaginer.

Si plus d'un tiers des collectivités étudient l'existence de solutions open source, 8% d'entre elles déclarent les privilégier systématiquement, et 28% indiquent choisir l'open source lorsque c'est possible.

Collectivités qui étudient l'existence de solutions open source



La proximité du stockage des données et la mise en place de mesures de contrôle sont plébiscitées par les Français.

Question : Afin de vous donner d'avantage confiance dans cette démarche d'utilisation des données pour la gestion du service public, la mise en place de chacun des éléments suivants vous paraît-il prioritaire, important mais pas prioritaire ou secondaire ?

Base : A tous

Souveraineté et contrôle des données : qu'en pensent les Français ?

	% PRIORITAIRE / IMPORTANT			Rappel 2022 % CONFIANCE
Le fait que les données collectées ne soient hébergées qu'en France ou en Europe	62	30	8	91
Des contrôles par un organisme indépendant qui s'assurerait de la protection des données et du respect de la législation	57	33	10	89
L'existence d'une information claire et pédagogique permettant à tous de comprendre quelles sont les données collectées et comment elles sont utilisées	54	37	9	92
L'anonymisation complète des données individuelles, même si cela limite les traitements possibles et les bénéfices potentiels	52	38	10	90
L'élaboration d'une charte éthique sur les finalités de la collecte des données et qui encadrerait les modalités d'exploitation	50	39	11	89
La création d'un comité éthique citoyen pouvant contrôler les usages et traitements des données	44	41	15	87

■ Prioritaire ■ Important mais pas prioritaire ■ Pas confiance du tout

Commentaire de l'Observatoire

La confiance ne se décrète pas, elle se construit. Les Français interrogés par IPSOS ont identifié plusieurs facteurs susceptibles de conforter la confiance accordée à l'usage des données par le service public.

L'hébergement des données en France et en Europe est plébiscité par 92% des Français, ce qui fait écho aux débats sur la souveraineté numérique. Mais viennent ensuite de nombreux leviers bien identifiés par les collectivités : **l'information des usagers**, l'adoption d'une **charte éthique**, l'instauration d'un **comité citoyen**, des **contrôles**...

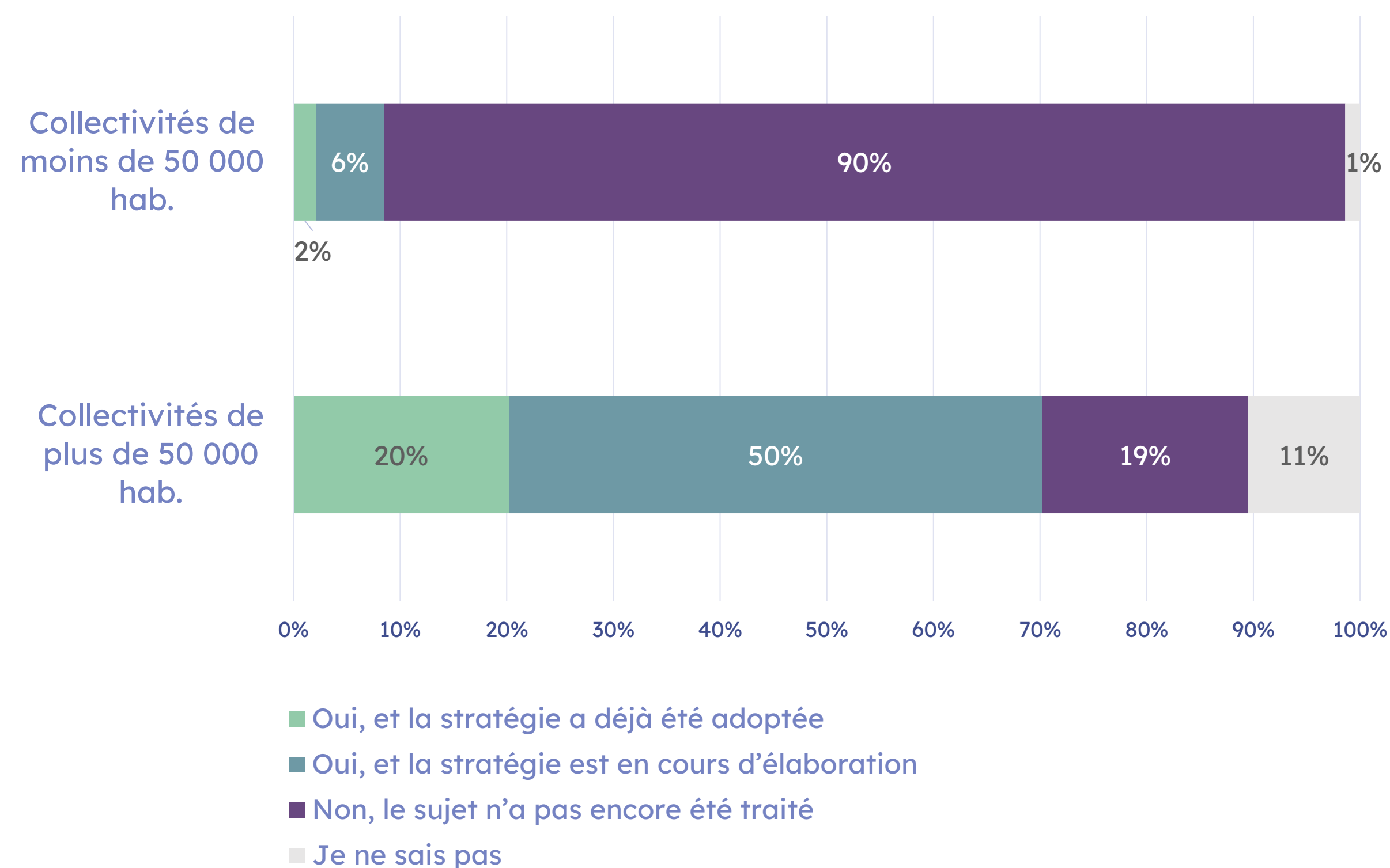
Le numérique responsable : work in progress

La loi Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique (REEN) a introduit l'**obligation** pour les communes et intercommunalités de **plus de 50 000 habitants** de se doter d'une stratégie numérique responsable d'ici au 1er janvier 2025.

L'échéance approche vite et **le compte n'y est pas** encore. A la date de l'enquête (été 2024) seulement 20% des collectivités de plus de 50 000 habitants (et seulement 14% des communes de plus de 100 000 habitants) ont anticipé l'échéance. Mais 50% ont engagé le travail, y compris parfois lorsqu'elles ne sont pas concernées par l'obligation légale (6% de collectivités de moins de 50 000 habitants).

D'ici fin 2024, les bons élèves devraient être le plus grandes collectivités, régions et métropoles en tête avec 92% de stratégies devant être adoptées.

Pourcentage de collectivités ayant engagé une réflexion sur le numérique responsable



DEUXIÈME PARTIE

L'IA territoriale en 2024

L'an 1 de l'IA territoriale

Un engouement confirmé ?

Évaluer et suivre le nombre de projets d'IA dans les territoires est devenu en peu de temps un exercice difficile, tant la progression est rapide.

En 2021, un rapport de la Commission européenne avait identifié 5 projets locaux en France. En août 2022, le Conseil d'État en citait 19. À l'issue de l'enquête **2023** de l'Observatoire, nous avons estimé qu'**une cinquantaine** de projets avaient été engagés dans des territoires pionniers.

L'an 1 de l'IA territoriale

IA : un intérêt massif pour des usages nombreux

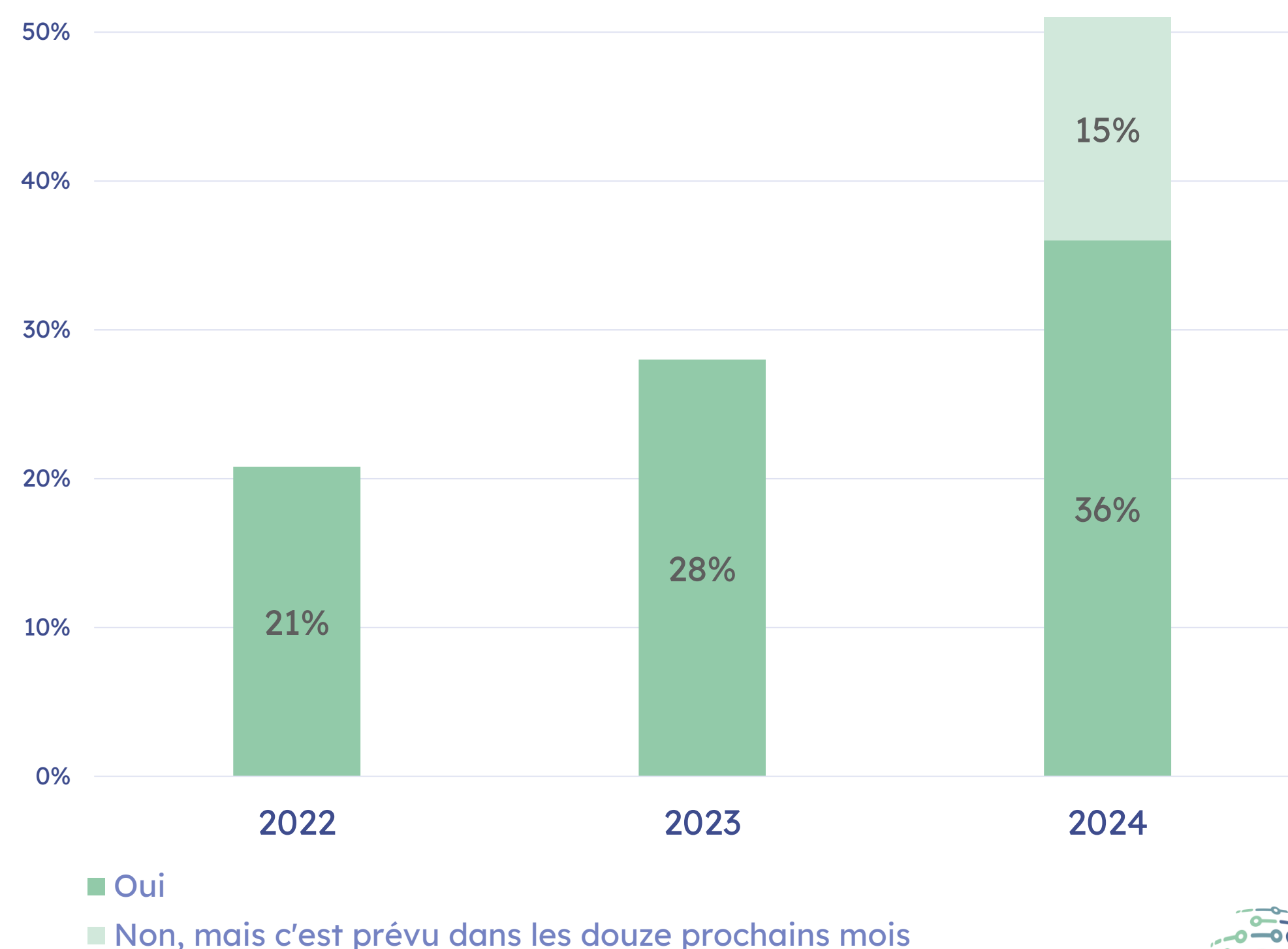
Mi-2024 plus d'une collectivité sur deux (51 %) annonce avoir soit **déjà mis en place ou testé un système d'intelligence artificielle (36%)**, soit **vouloir le faire dans les douze prochains mois (15%)**.

Les pourcentages les plus élevés concernent les **régions (75 % ont déjà engagé des projets en 2024)** et les **métropoles (62 %)**. Mais, pour la première fois, un nombre significatif de **communes de 3 500 à 10 000 habitants** sont concernées (**14 % ont engagé des projets** contre aucune dans l'enquête 2023).

Il y a donc probablement **plusieurs centaines de projets en cours**, mais ils peuvent être très variés. Il n'y a guère de comparaison possible entre le test d'une IA générative (ChatGPT, par exemple) au sein d'une équipe de direction et la construction d'un projet de modélisation des consommations énergétiques à l'échelle d'une métropole. Dans le premier cas, l'achat d'une licence et quelques heures de formation suffisent ; dans l'autre, il faut plusieurs mois de travail pour identifier les partenaires, rassembler les données et tester le dispositif avant de l'utiliser.

Pourcentage de collectivités ayant engagé ou prévoyant d'engager un projet IA dans les 12 mois*

*Total hors communes de moins de 3 500 habitants



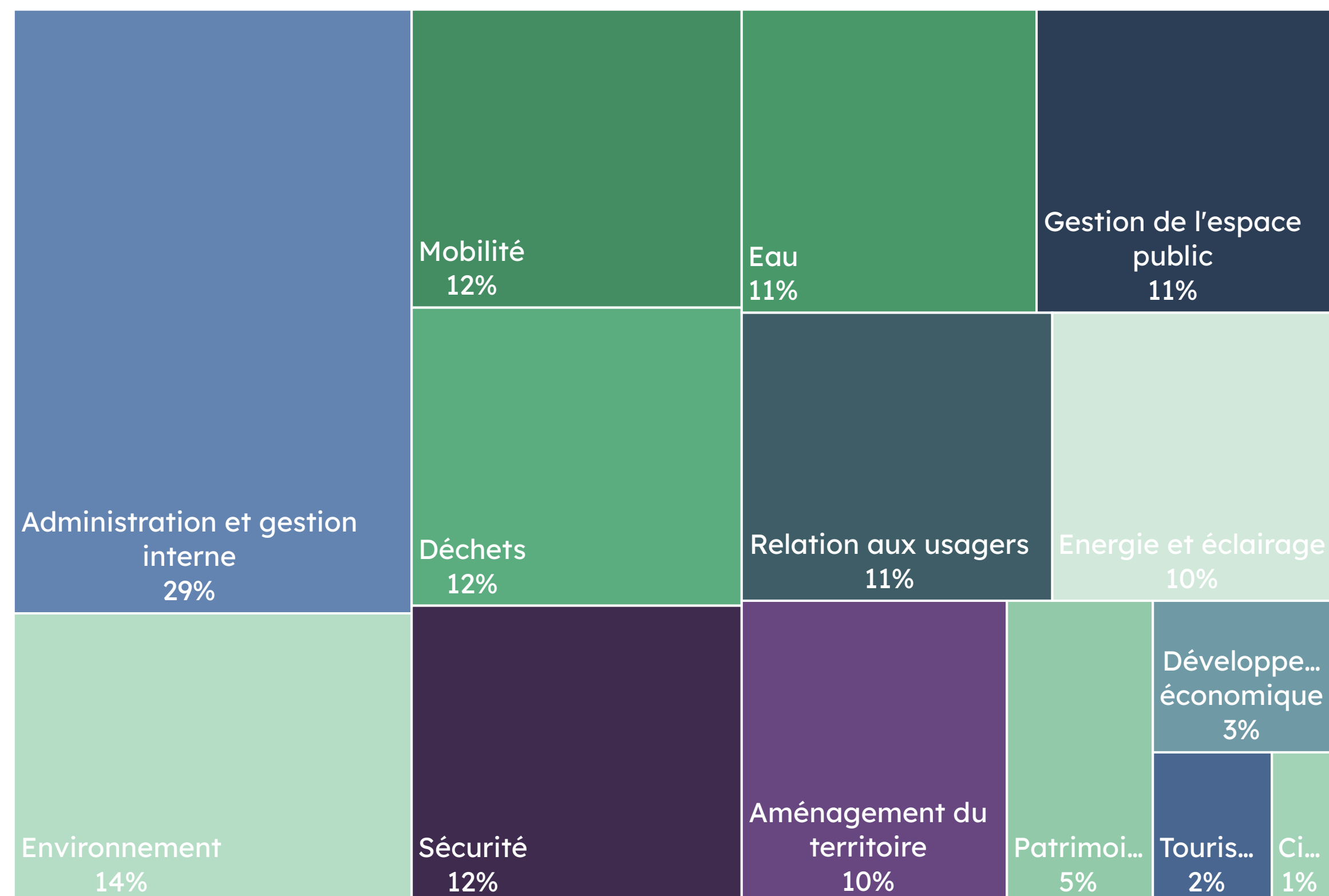
Les projets IA : un intérêt massif pour des usages nombreux

Parmi les projets déjà engagés en 2024, **29%** concernent la **gestion administrative** et **11%** la **relation aux usagers**. Ces projets représentent à eux seuls 40% du total et pourraient même représenter **56 % des nouveaux projets en 2025**.

Ces chiffres s'expliquent très directement par la multiplication des projets de **recours à l'IA générative**. Il y a notamment de très nombreux chatbots ou "robots conversationnels" imaginés ou mis en tests par des collectivités de toutes les tailles, aussi bien en interne (pour répondre aux agents qui ont besoin d'informations sur leur carrière par exemple) qu'en externe (pour renseigner des usagers).

Il est difficile de quantifier de façon plus précise ces usages, dans la mesure où ces projets sont à des stades de développement très variés. Et ceux qui sont déjà en ligne mentionnent qu'ils sont en phase de test.

Domaines dans lesquels des projets ayant recours à de l'IA sont en cours en 2024

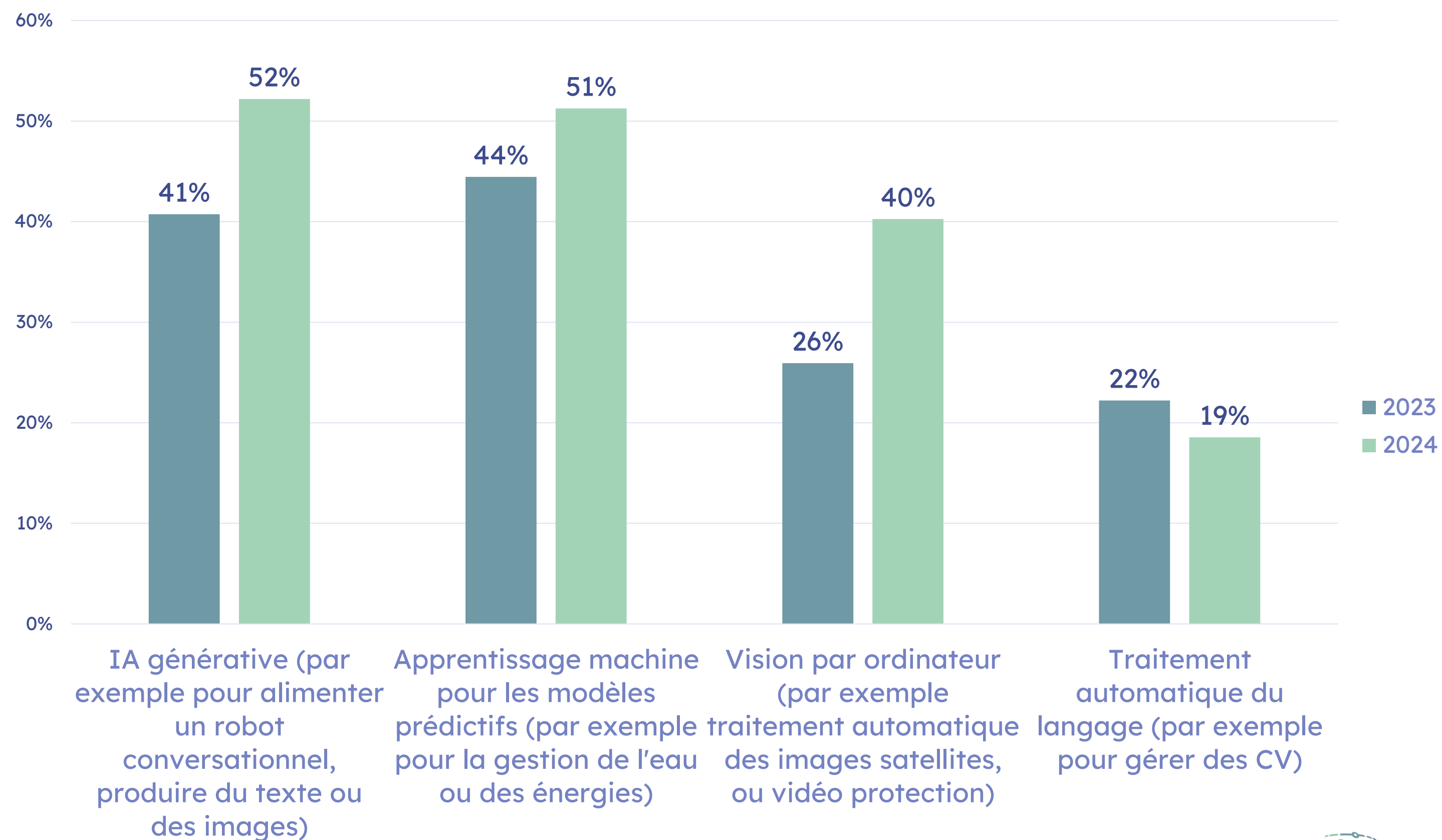


Les systèmes d'IA utilisés par les collectivités : la percée de l'IA générative

Facile d'accès, tout au moins pour réaliser des tests et faire les premiers pas, l'**IA générative** est très logiquement le système qui progresse le plus en 2024 dans les collectivités pionnières avec **52 %** d'utilisation. C'est encore plus vrai pour les usages liés à la gestion administrative : **74 %** des collectivités qui utilisent ou qui veulent utiliser l'IA pour des usages internes annoncent recourir à l'IA générative.

Mais les **outils de modélisation**, qui font des prévisions et peuvent permettre le pilotage de certaines fonctions urbaines, sont probablement les outils qui correspondent le mieux aux besoins des acteurs publics locaux. Soudainement mis en lumière et "à la mode", ces systèmes d'IA, qui existaient depuis de nombreuses années, pourraient se diffuser plus rapidement dans les années à venir.

Evolution des systèmes d'IA utilisés dans les collectivités

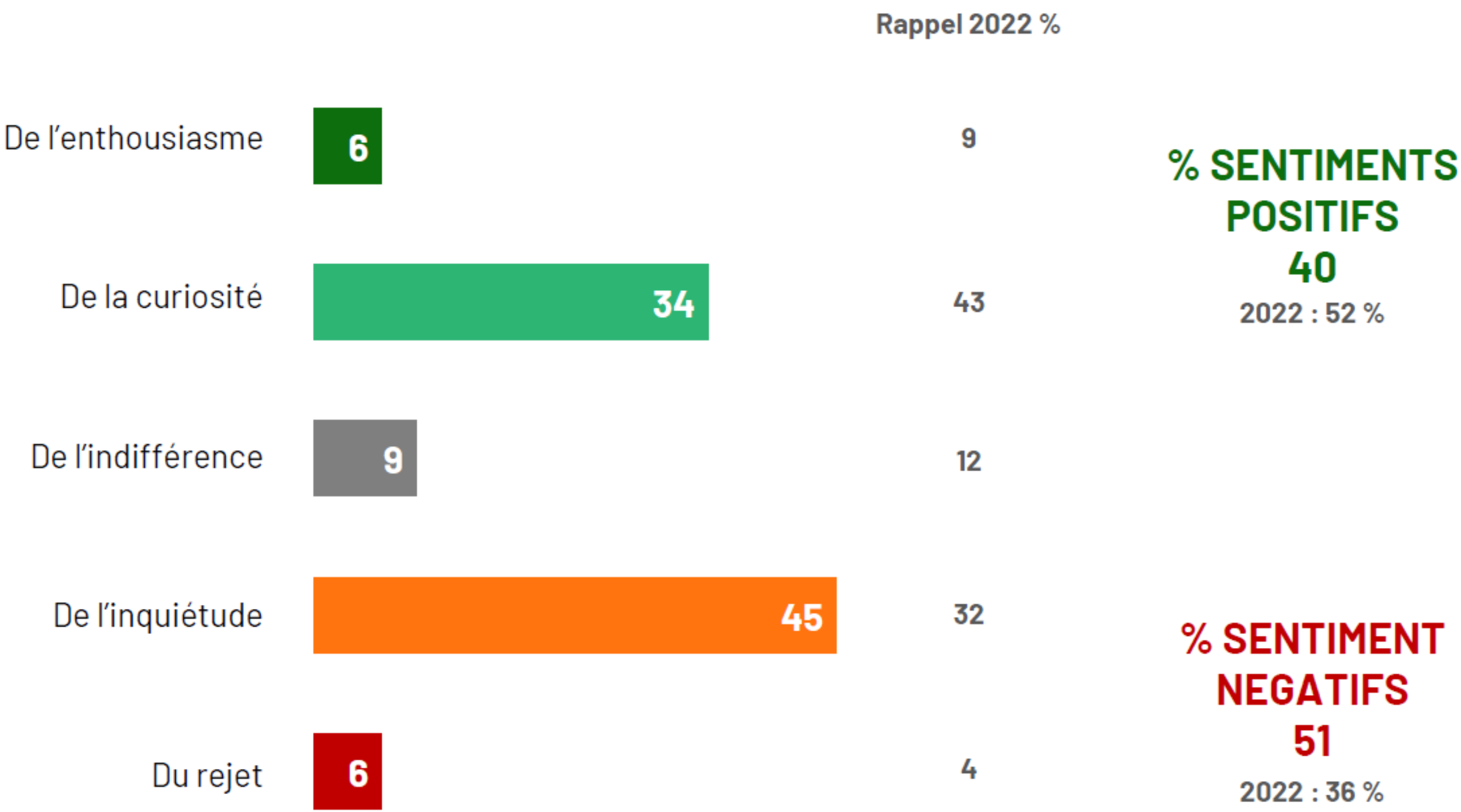


L'intelligence artificielle : un sujet qui inquiète...

L'inquiétude des Français par rapport à l'IA est en forte hausse en deux ans

Question : Lorsque vous entendez parler du sujet de l'intelligence artificielle, que ressentez-vous principalement ?

Base : A tous

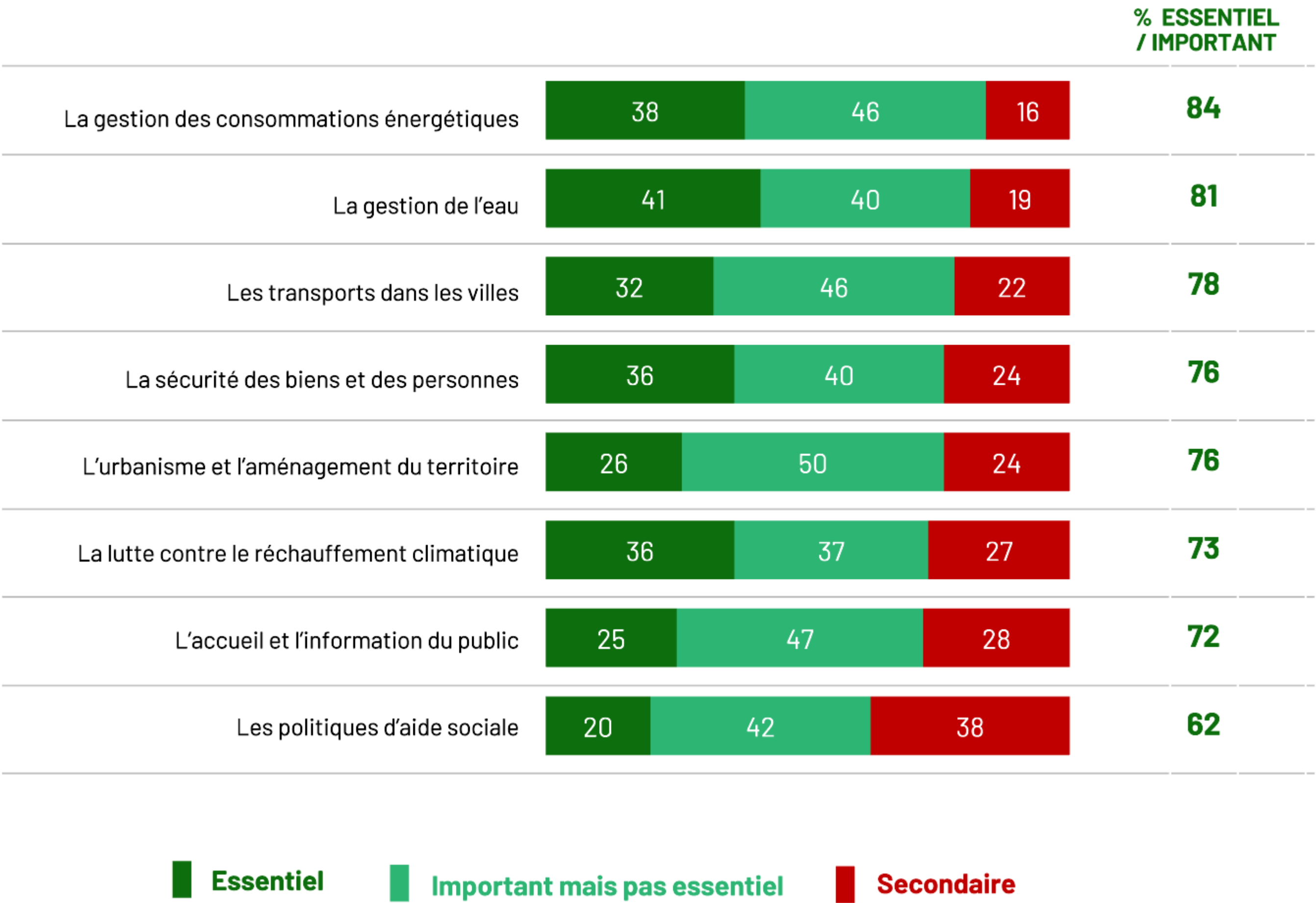


Malgré cette forte défiance, les Français sont conscients du rôle important que va jouer l'IA

Question : Pour chacun des domaines suivants, diriez-vous que dans les années à venir, l'intelligence artificielle va jouer un rôle essentiel, important mais pas essentiel ou un rôle secondaire ?

Base : A tous

... mais un espoir que l'IA aide à résoudre des problèmes



Commentaire de l'Observatoire

De manière frappante, comme pour la data, les attentes des Français vont aller dans le sens des projets des collectivités.

Les Français attendent de l'IA qu'elle aide à résoudre des enjeux complexes : énergie, eau, transports...

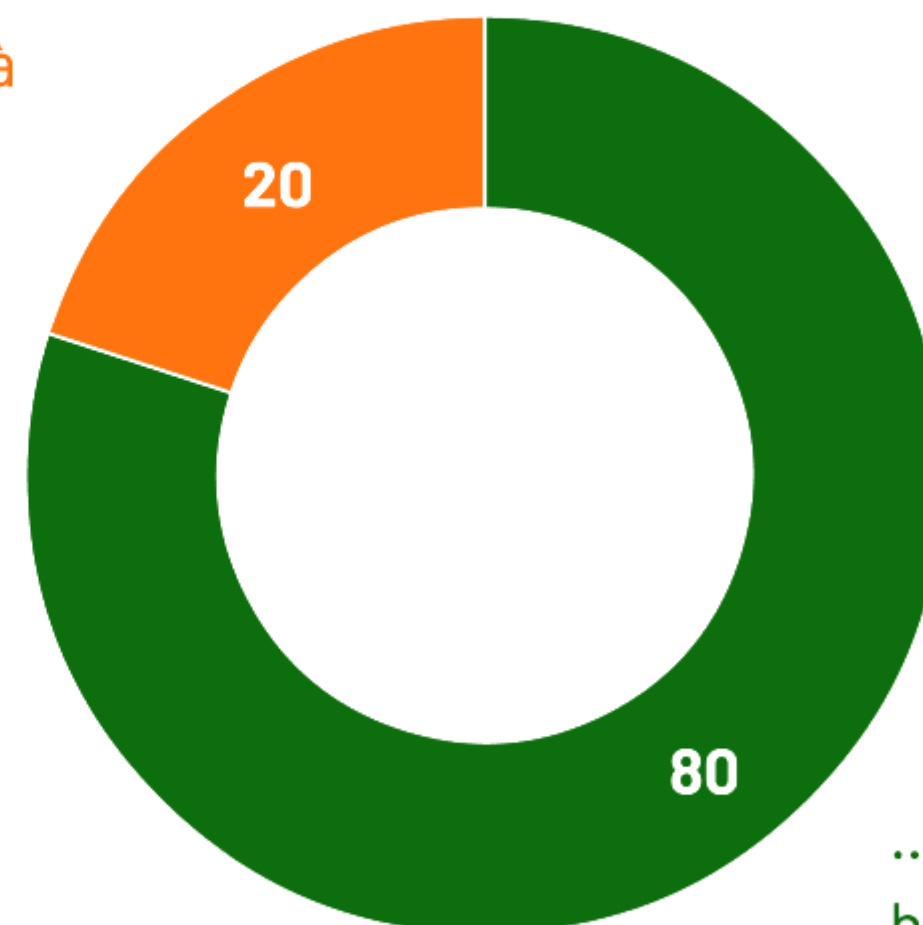
La grande majorité des Français préfèrent s'adresser à un humain plutôt qu'à une intelligence artificielle

Question : Parmi les deux phrases suivantes, laquelle correspond le plus à ce que vous préférez. Pour obtenir une information auprès d'un service public...

Base : A tous

Une IA au guichet : qu'en pensent les Français ?

... Vous préférez avoir un accès à une messagerie instantanée avec une intelligence artificielle, qui peut répondre plus vite à n'importe quelle heure.



... Vous préférez avoir accès à un humain capable de vous apporter plus d'explications, même si cela ne peut se faire qu'aux horaires d'ouverture des guichets.

Commentaire de l'Observatoire

Attention : les Français ne sont pas nécessairement fans des IA au guichet !

20% seulement préfèrent une IA 7/7 et 24/24 plutôt qu'un agent au guichet.

Un chiffre à nuancer ? Dans notre sondage 30% des 25-34 ans sont plus enthousiastes. An noter aussi que les femmes semblent plus prudentes (16% seulement sont favorables)... ou les hommes plus convaincus (24%).

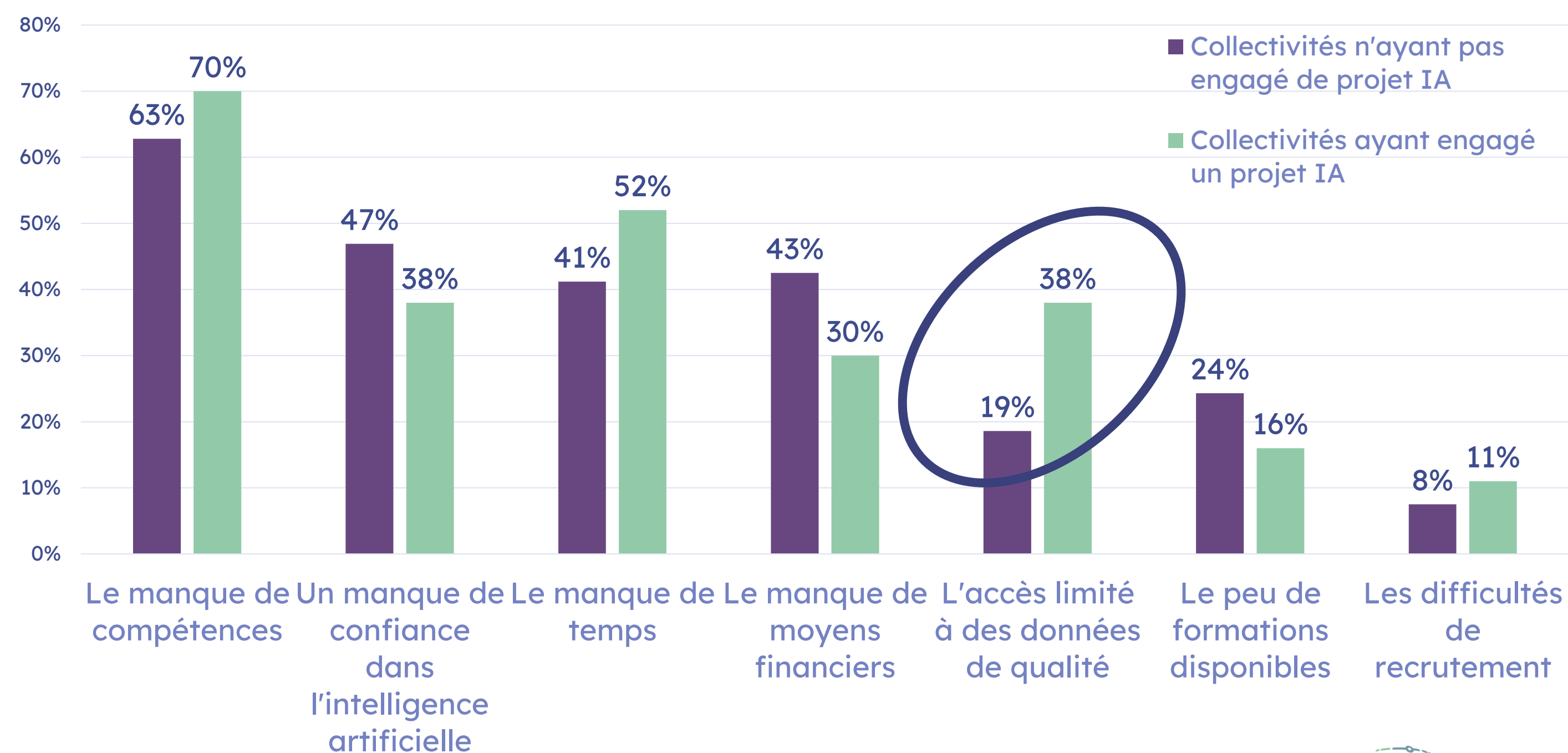
Des promesses à la mise en œuvre

Les obstacles : un long chemin avant la mise en production opérationnelle

Pour l'IA comme pour la data, le **manque de compétences** est un enjeu fort pour les collectivités. **63%** d'entre-elles considèrent même que c'est l'obstacle principal et ce chiffre est quasiment équivalent d'une strate ou d'une catégorie de collectivités à l'autre (63% des communes et 67% des régions par exemple). Seules les métropoles (38%) ne placent pas la question des compétences en tête des obstacles à la diffusion de l'IA.

Attention : des enjeux importants liés à la confiance sont mis en avant. **47%** des collectivités considèrent qu'un **manque de confiance** dans les systèmes d'IA est un frein. Même si ce chiffre diminue chez les collectivités qui ont franchi un premier pas, il reste élevé (38%). Plus sensible encore, la question de **l'accès aux données nécessaires** (et de qualité) qui n'est placée qu'en 6ème rang des obstacles par l'ensemble des collectivités, remonte au 3ème rang (**38% chez celles qui ont engagé les premiers tests**).

Les principaux obstacles à la diffusion de l'IA dans les collectivités



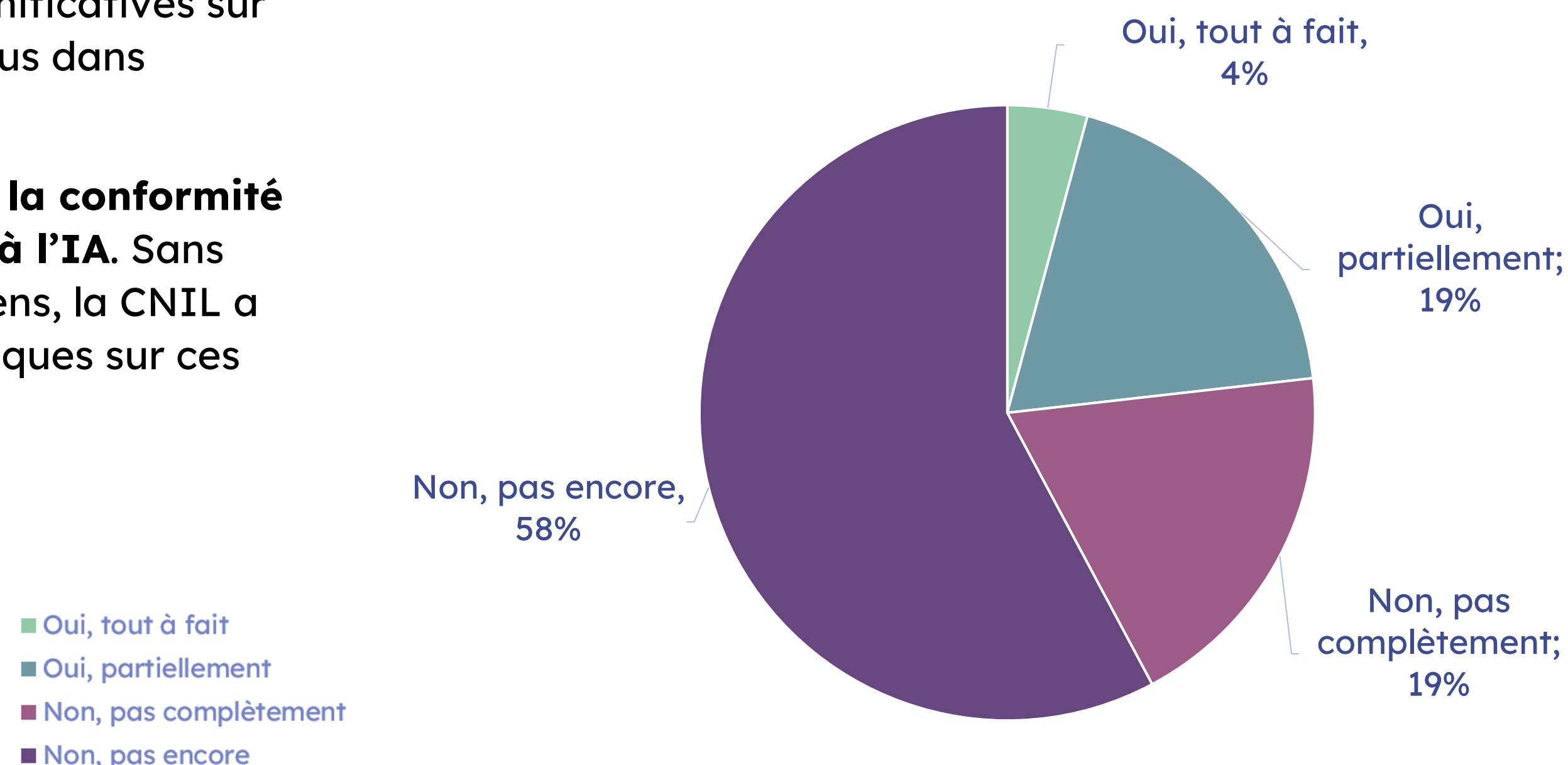
IA de confiance : les premiers outils

Le recours à l'IA soulève de nombreuses questions : **souveraineté**, **biais et erreurs**, impact **environnemental** et IA fugale, impact sur les **métiers** territoriaux...

Il était trop tôt mi-2024 pour obtenir des réponses significatives sur tous ces sujets auprès de notre échantillon (rendez-vous dans l'enquête 2025 !).

Mais l'Observatoire a testé un premier point : celui de **la conformité au RGPD de traitements de données ayant recours à l'IA**. Sans attendre le déploiement progressif des textes européens, la CNIL a publié en début d'année des recommandations spécifiques sur ces enjeux nouveaux.

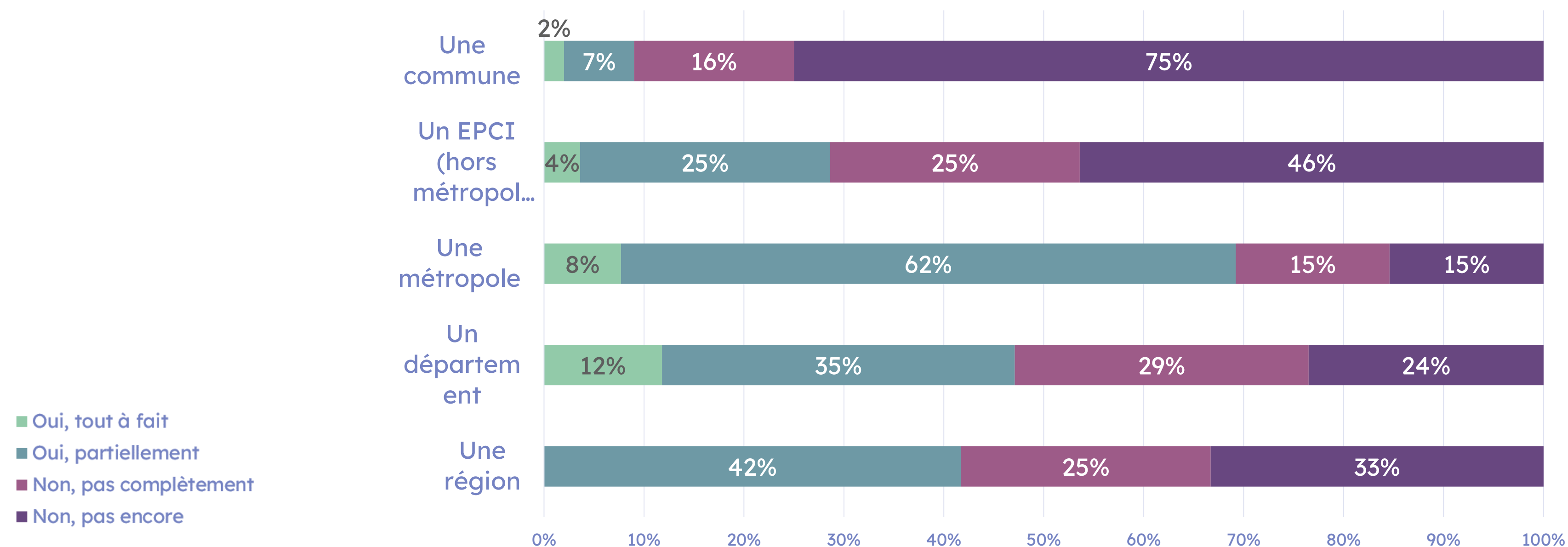
Pourcentage des collectivités qui estiment être prêtes à se conformer aux recommandations de la CNIL sur le RGPD et l'IA



IA de confiance : les premiers outils

Seules les **métropoles** tirent leur épingle du jeu.

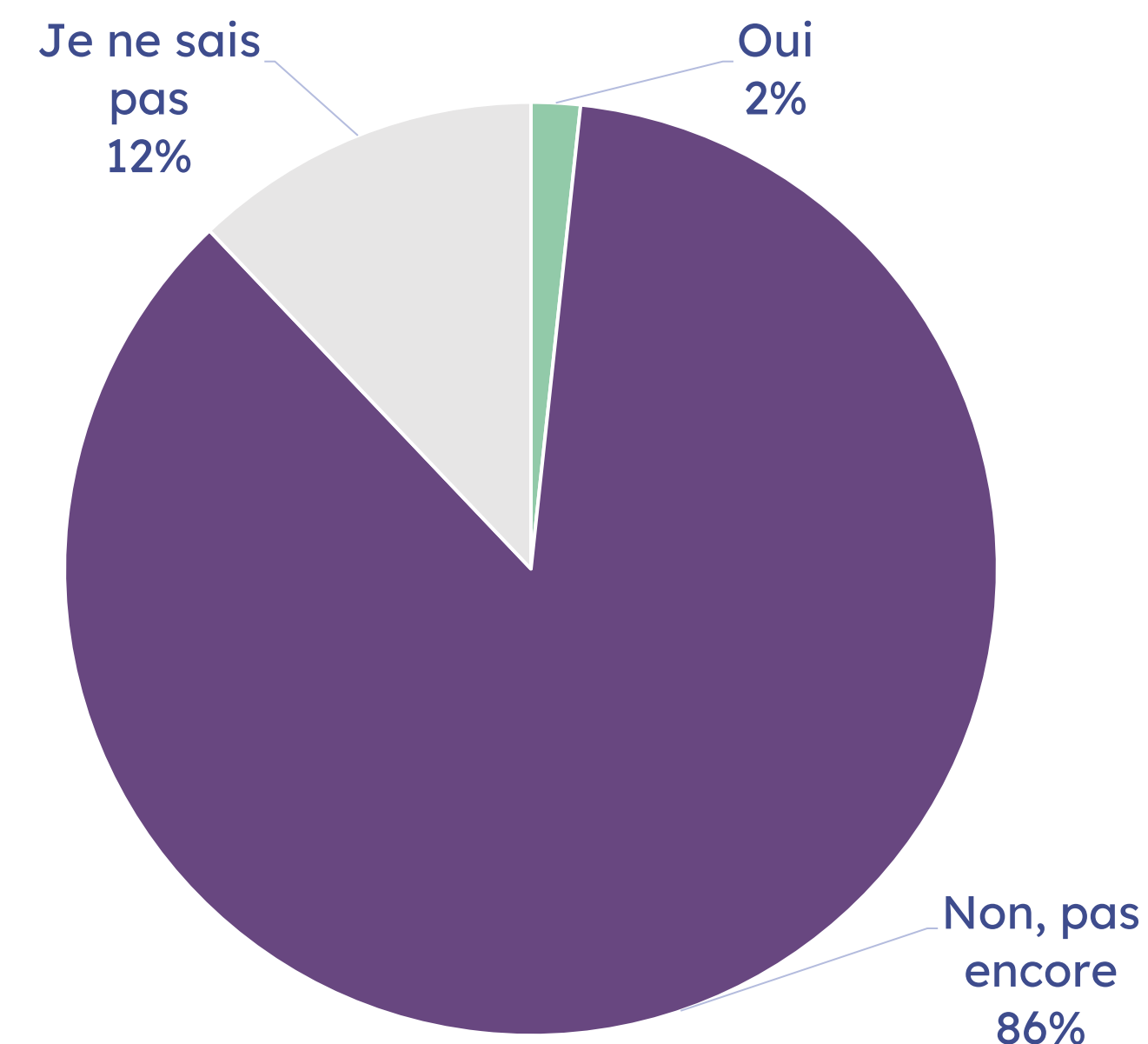
Pourcentage des collectivités qui estiment être prêtes à se conformer aux recommandations de la CNIL sur le RGPD et l'IA



IA de confiance : les premiers outils

Pour aller plus loin, l'enquête posait la question de l'existence de **clauses juridiques pour encadrer le recours à l'IA dans les contrats de délégation et dans les marchés publics**.

Pourcentage de collectivités ayant mis en place des clauses juridiques pour encadrer l'IA



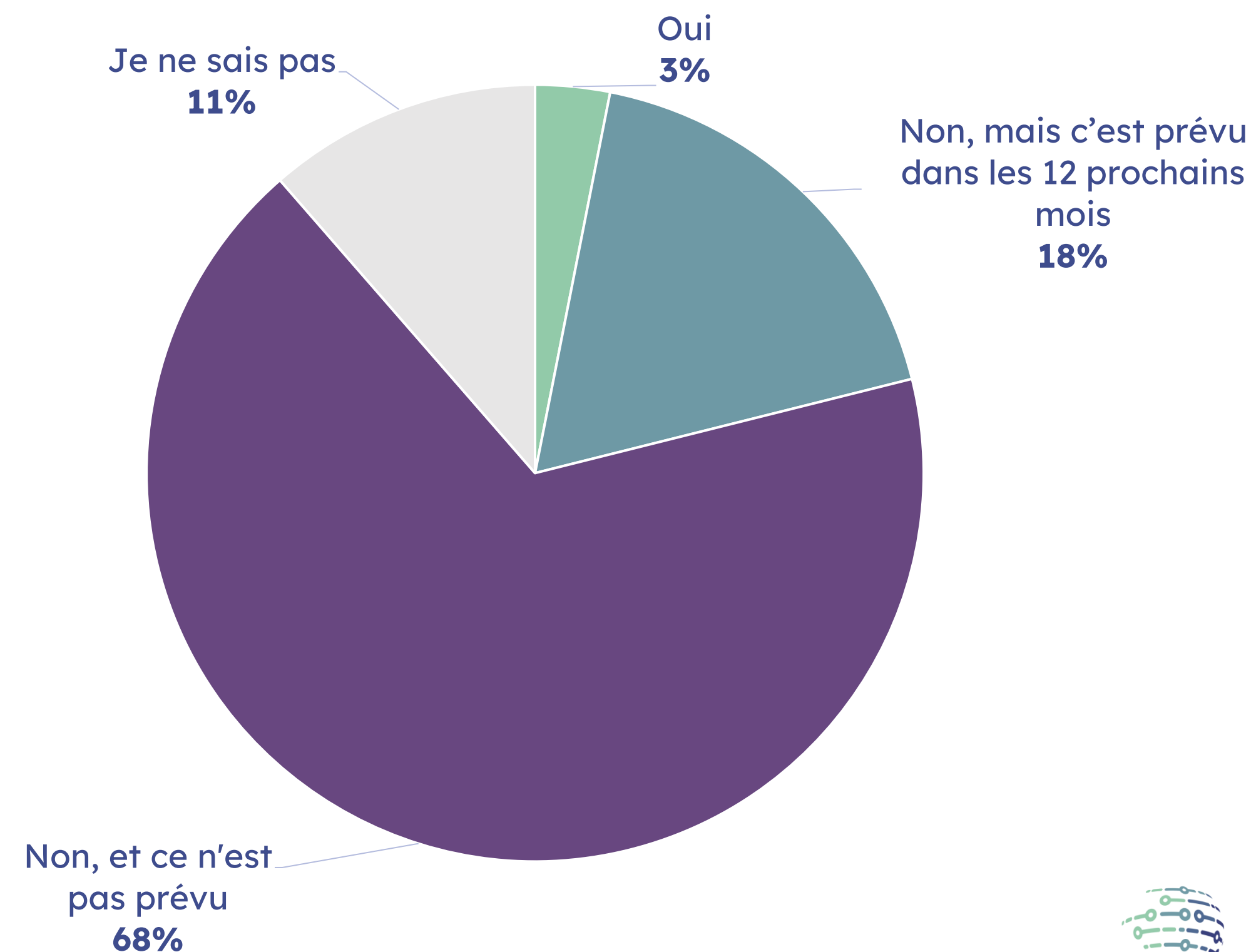
IA de confiance : les premiers outils

Plus largement, la question d'une **charte éthique pour encadrer l'utilisation des données et le recours à l'IA** semble d'actualité !

Si seulement **3%** des collectivités du panel annoncent disposer d'un tel document (mais **15%** des métropoles), **18% des collectivités souhaitent se doter d'une « doctrine » dans les 12 mois à venir**.

Cette perspective concerne prioritairement les grandes (et très grandes) collectivités : **83%** des régions, **46%** des métropoles, **27%** des EPCI (hors métropole).

Pourcentage de collectivités qui ont adopté (ou prévoient d'adopter) une charte éthique pour encadrer l'IA



TROISIÈME PARTIE

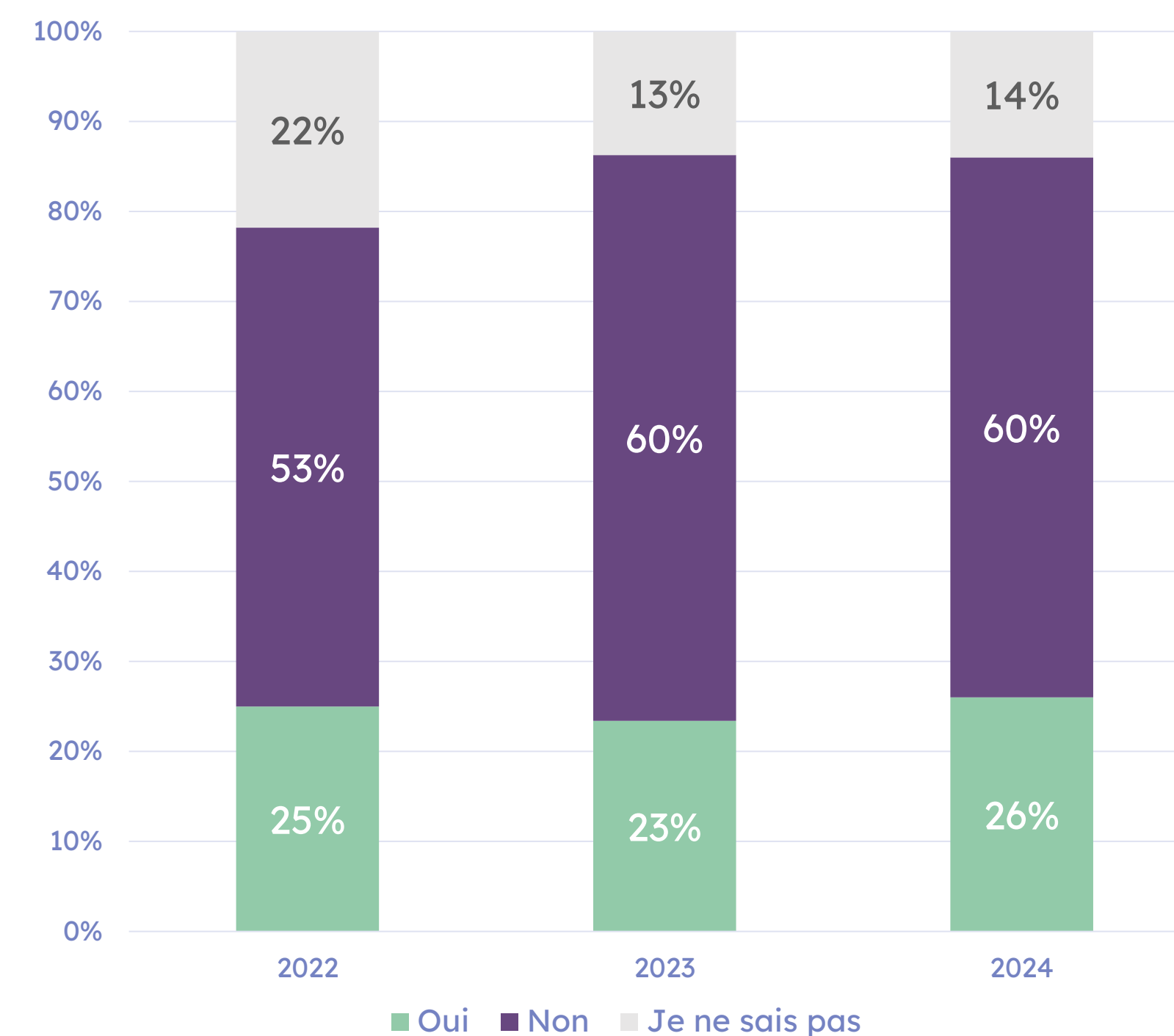
La menace cyber et les territoires

Des attaques et des risques

Le nombre de collectivités qui déclarent avoir subi une cyberattaque sévère (conduisant au blocage des services et/ou à des fuites de données importantes) est relativement stable.

Mais il reste considérablement élevé : **26%** !

Evolution du pourcentage des collectivités ayant fait face à une cyberattaque*



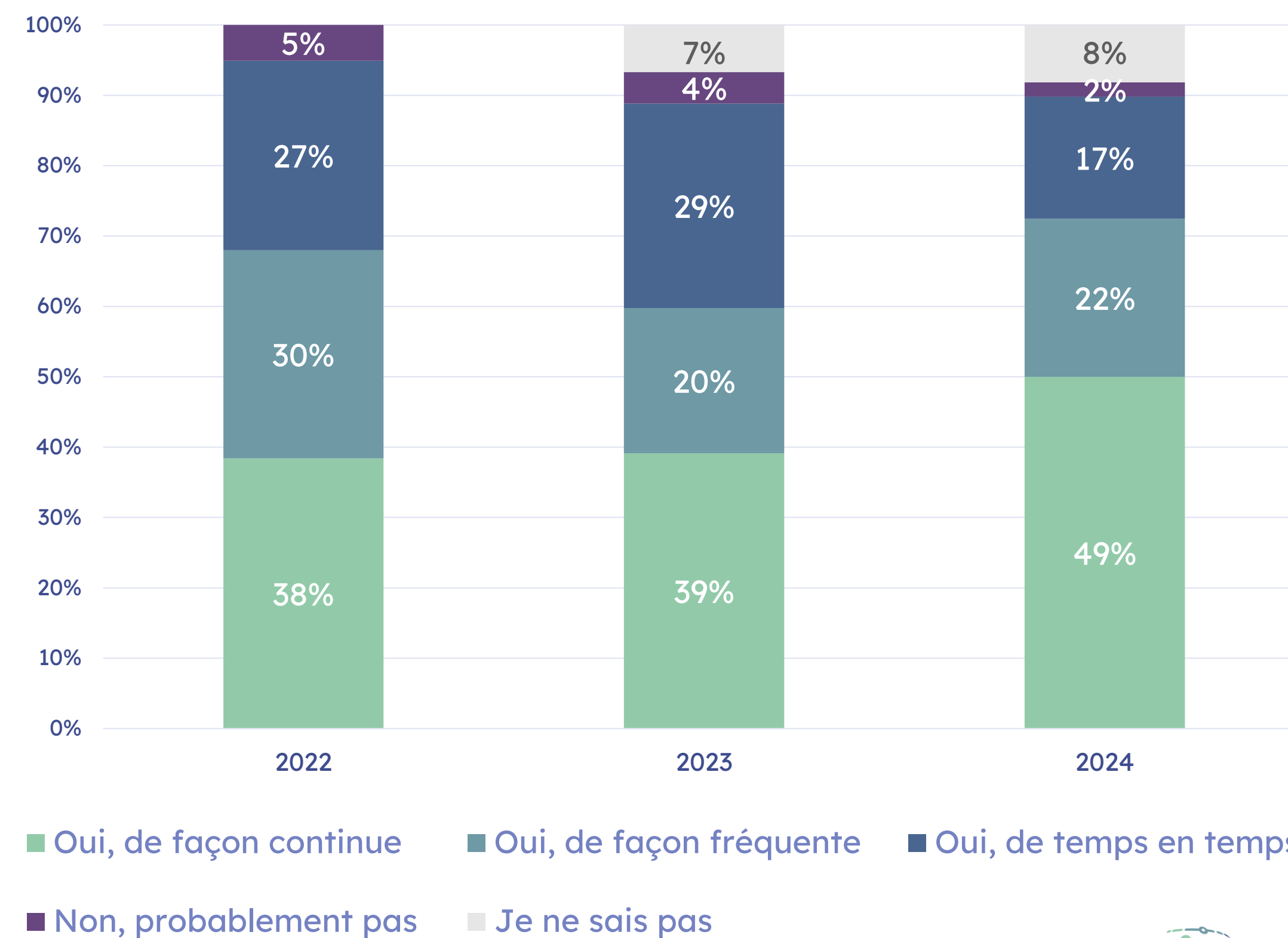
*Total hors communes de moins de 3 500 habitants

Des attaques et des risques

La perception du risque évolue.

49 % des collectivités estiment être exposées aux attaques cyber de façon continue, et ce pourcentage augmente année après année.

Exposition perçue aux attaques cyber



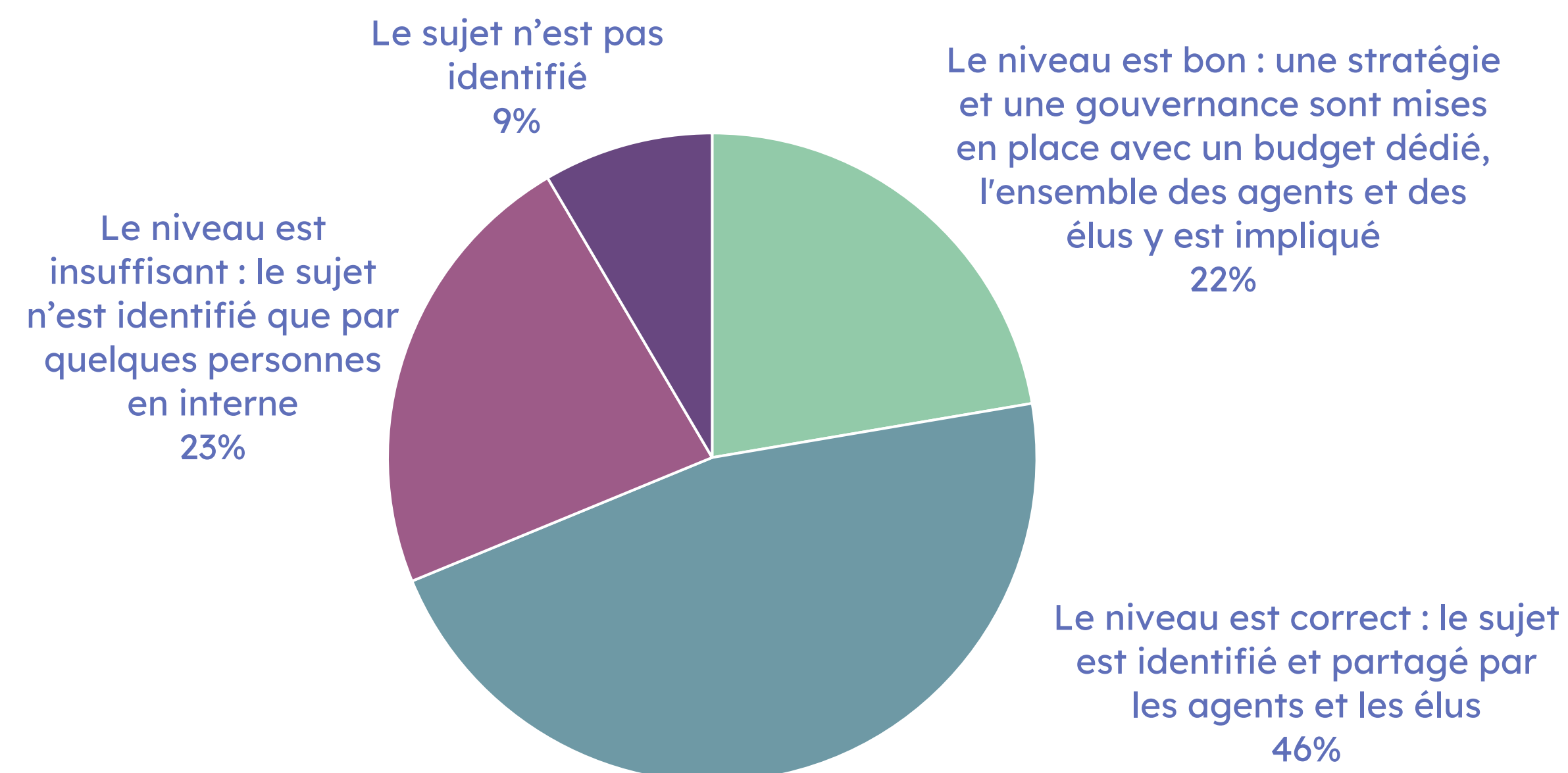
Des attaques et des risques

Tous niveaux de collectivités confondus, **le niveau de prise en compte du risque cyber progresse**. 68% des collectivités considèrent même que ce niveau de prise en compte est bon (22%) ou correct (46%).

Ces chiffres sont en légère progression depuis 2022.

Là encore, la taille des collectivités joue un rôle déterminant. Le niveau de prise en compte du risque cyber est jugé bon pour **65%** des départements, **54%** des métropoles, **42%** des régions mais seulement **15%** des communes entre 3 500 et 100 000 habitants.

Niveau de prise en compte du risque cyber perçu par les collectivités

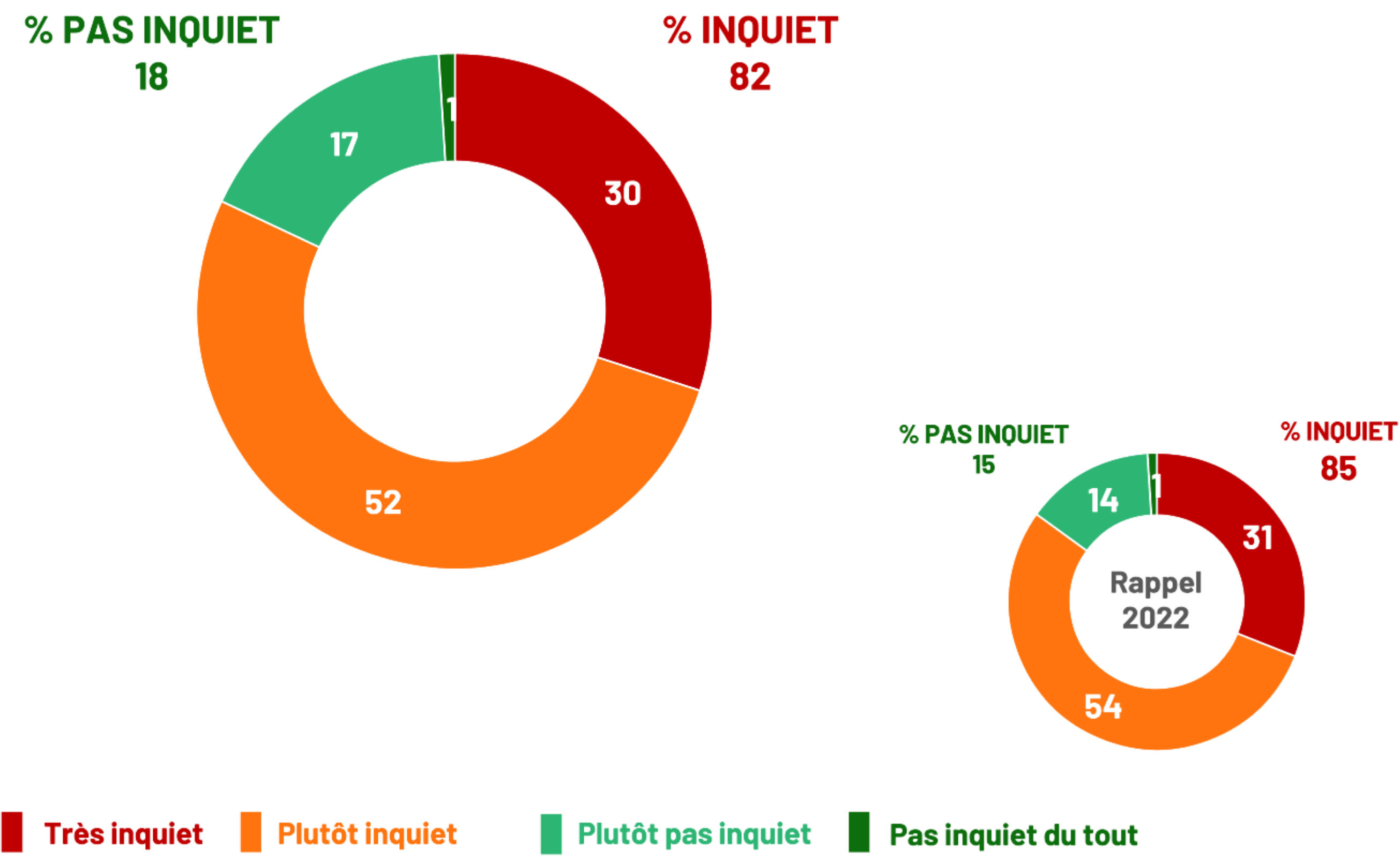


Des Français inquiets face au risque cyber

L'inquiétude des Français face aux risques de cyberattaque reste très élevée

Question: Diriez-vous que vous êtes inquiet ou non face aux risques de cyberattaque et piratage de vos données personnelles ?

Base : A tous

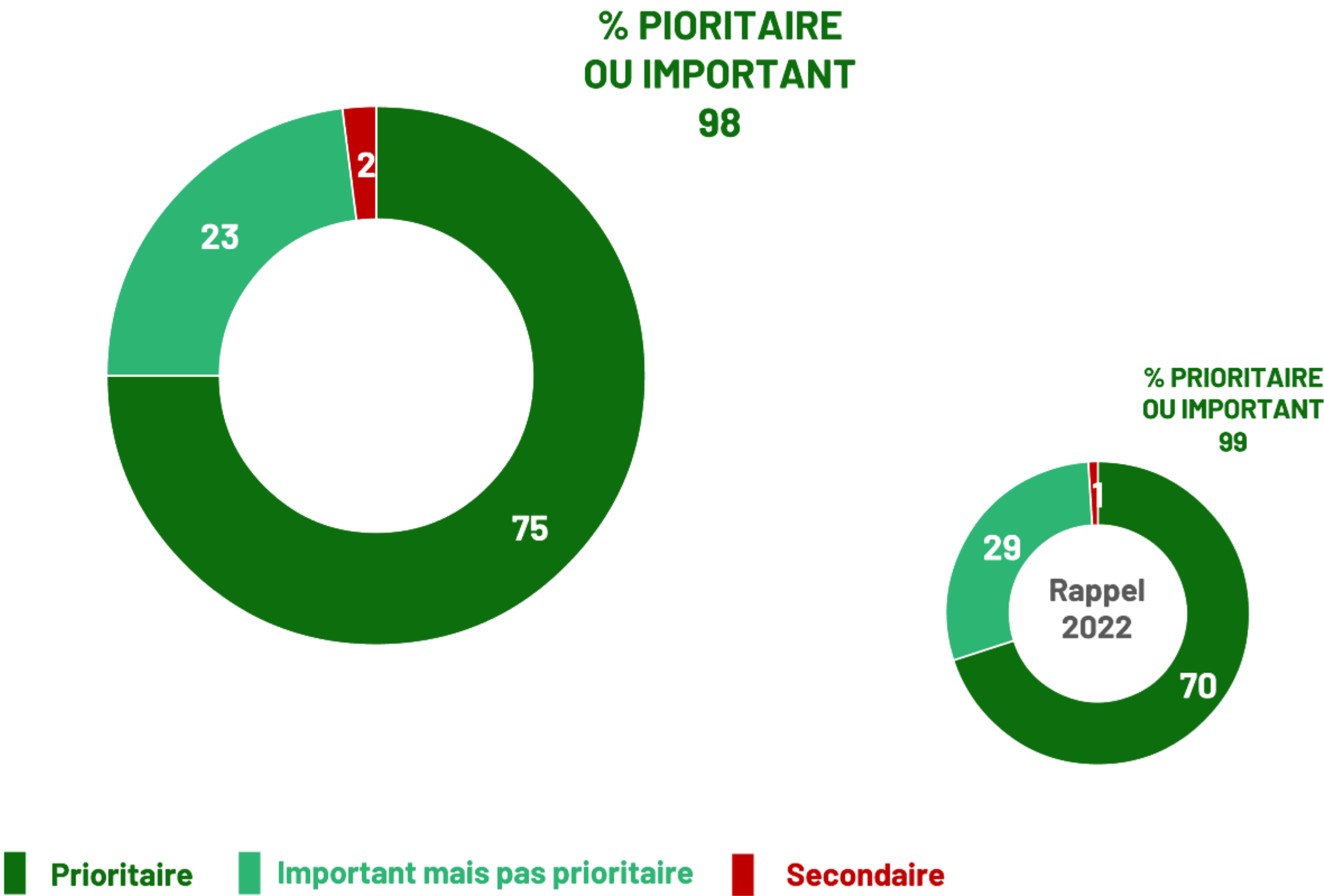


Des Français inquiets face au risque cyber

La quasi-totalité des Français estime que la protection des données personnelles contre les risques de piratage est un sujet important voire prioritaire

Question : Et diriez-vous que la protection des données personnelles contre les risques de piratage est un sujet...?

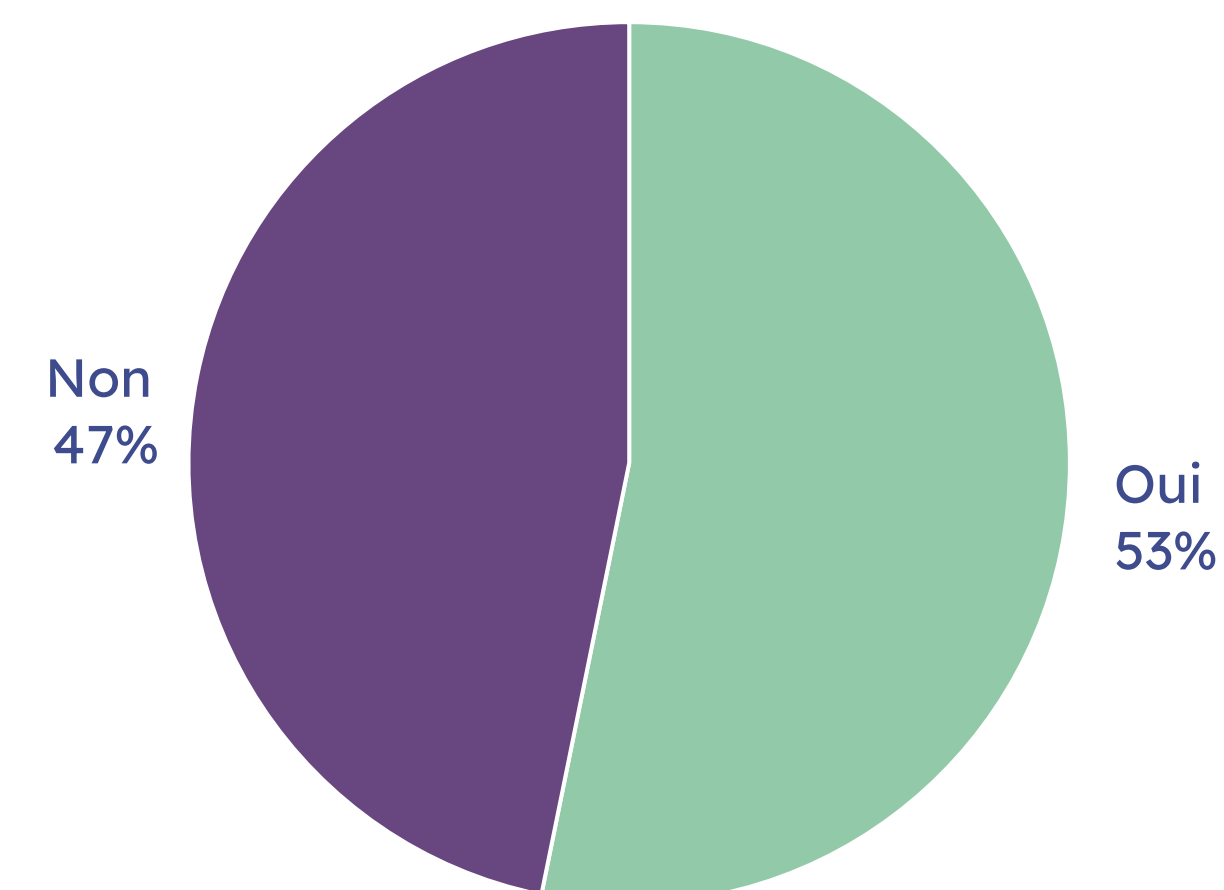
Base : A tous



Se protéger et réagir aux risques cyber

La réglementation cyber est complexe. La définition des responsabilités des acteurs publics est mal connue. **Seulement 53% des collectivités estiment que leurs équipes connaissent bien la réglementation** (mais 100% des métropoles ou des départements, 91% des régions et 72% des EPCI ou communes de plus de 100 000 habitants).

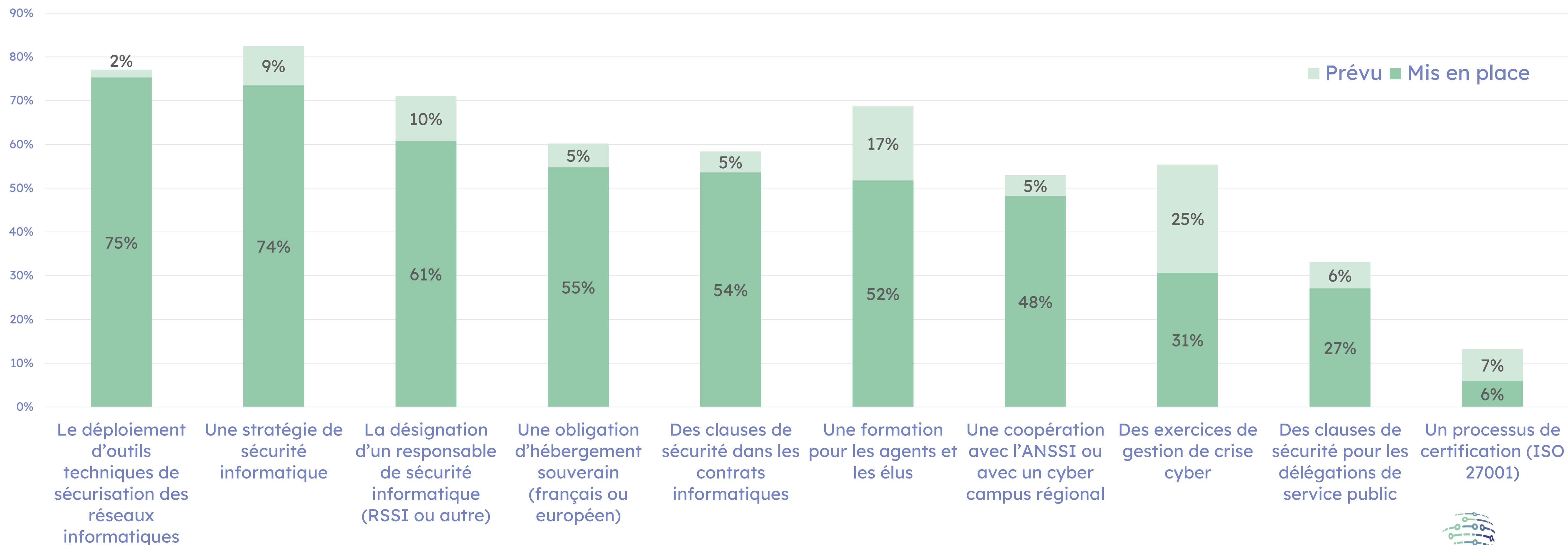
Pourcentage des collectivités qui estiment connaître la réglementation cyber



Se protéger et réagir aux risques cyber

Les mesures privilégiées pour faire face au risque cyber *

*Total hors communes de moins de 3 500 habitants

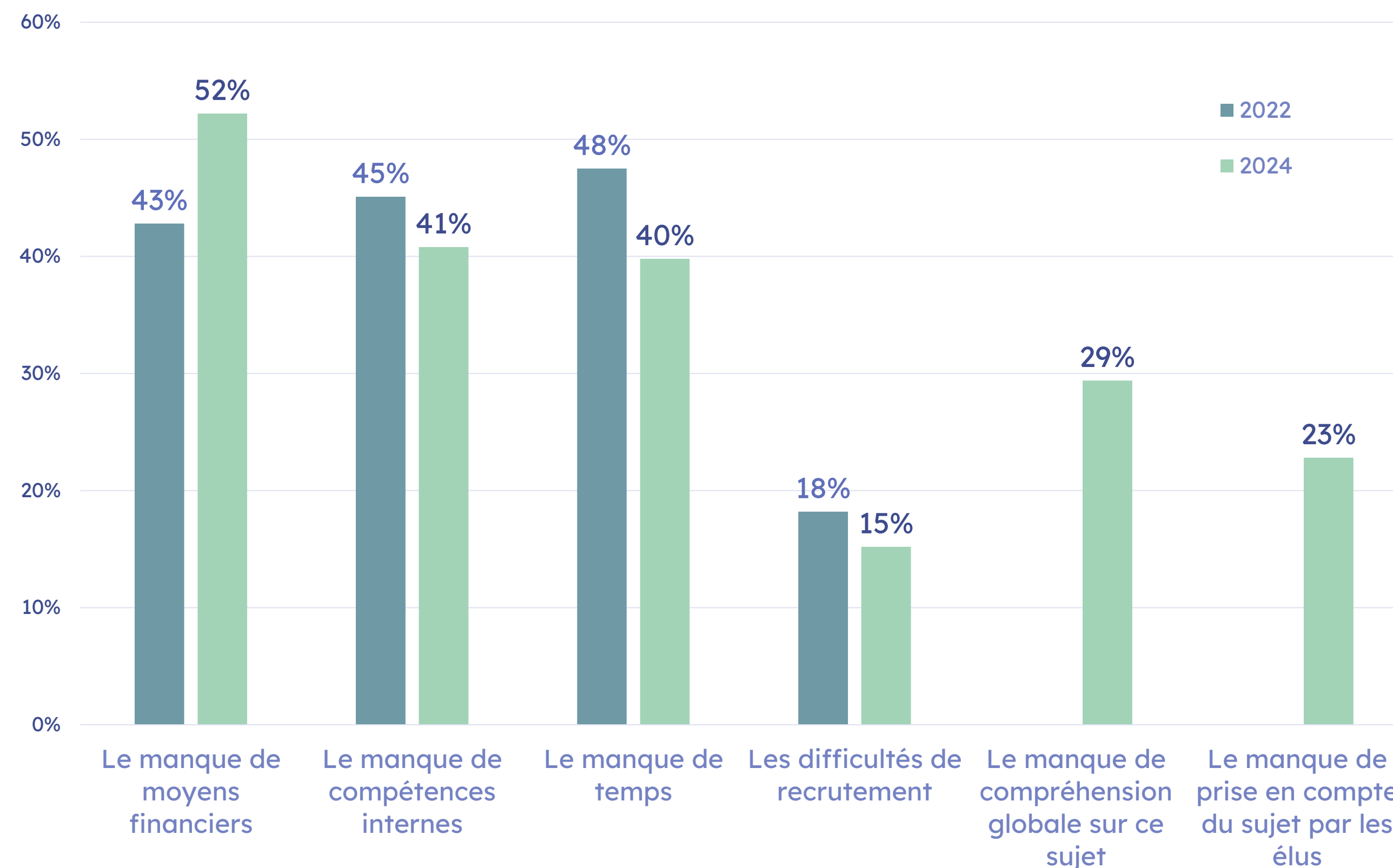


Se protéger et réagir aux risques cyber

La cybersécurité coûte cher ! L'absence de cybersécurité parfois plus encore... Mais les **investissements** nécessaires sont un frein majeur (pour **52%** des collectivités contre 43% en 2022).

Tout est question de priorité mais aussi de formation : les collectivités sont nombreuses à penser que le **manque de compréhension** des enjeux est un frein majeur (**29%**) tout comme le **manque de priorisation politique par les élus** (**23%**).

2022-2024 : évolution des obstacles à la mise en place d'outils de sécurité informatique dans les collectivités

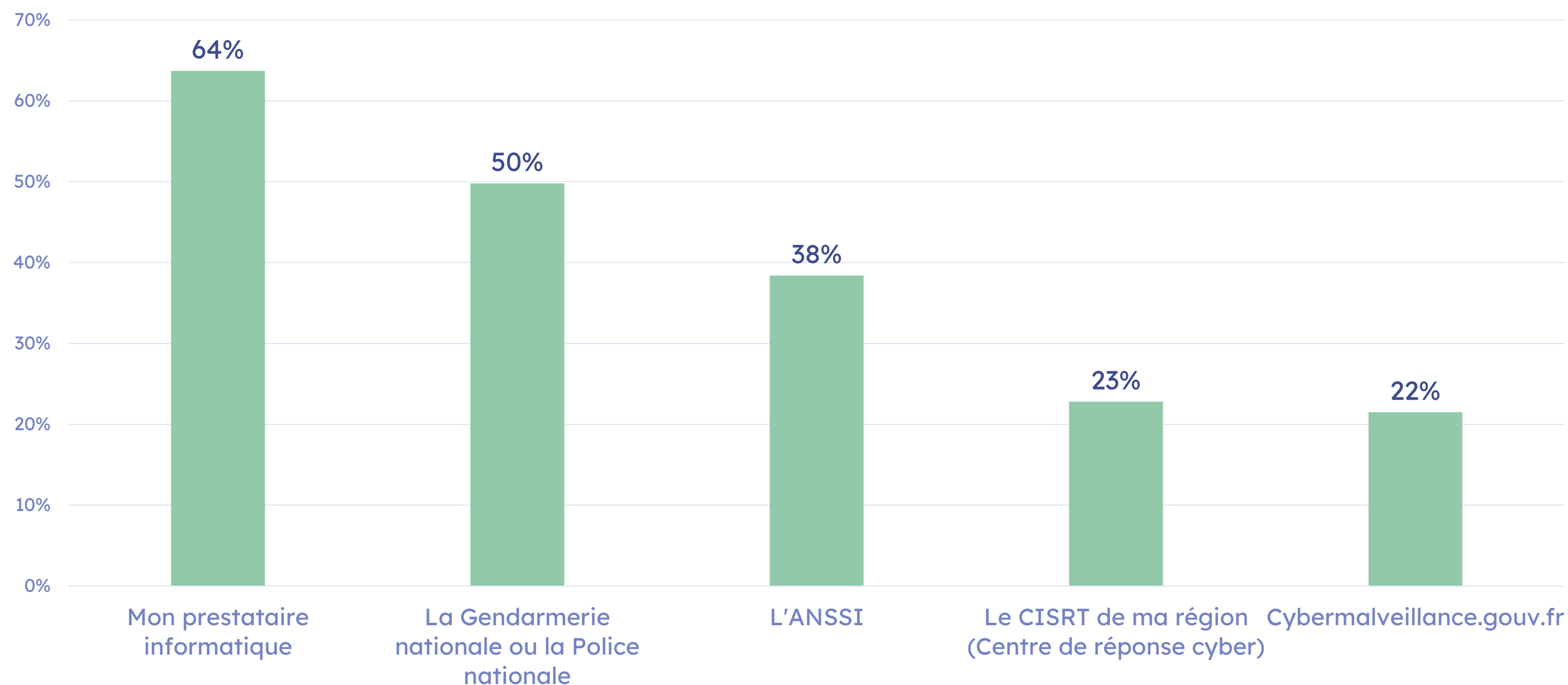


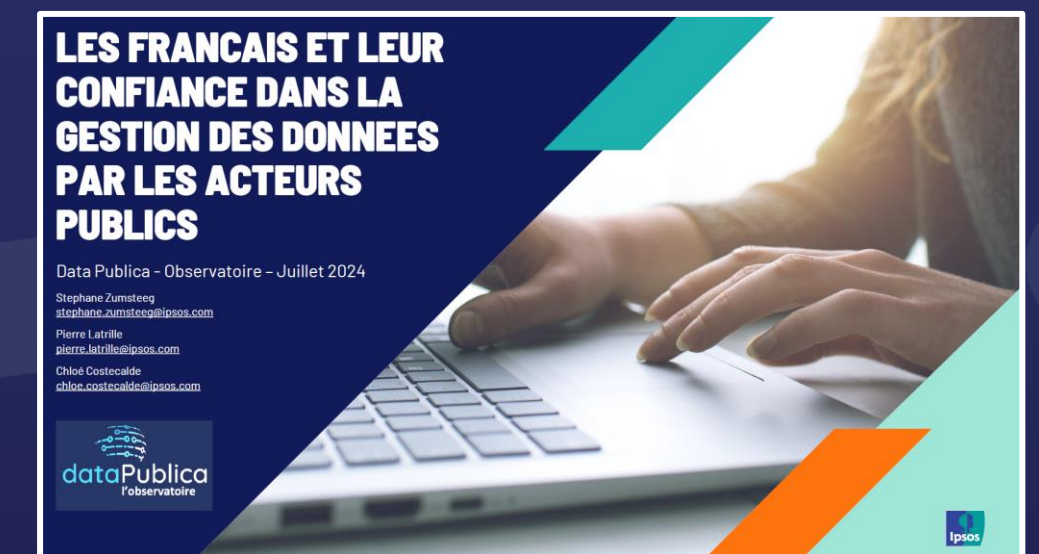
Se protéger et réagir aux risques cyber

Que faire en cas d'attaque, et vers qui se tourner ?

Des politiques publiques ambitieuses ont été engagées ces dernières années. Le rôle de l'ANSSI est connu, tout comme celui des CSIRT. Mais le premier réflexe est de se retourner vers les prestataires informatiques (64%) et vers la Gendarmerie (50%).

Les interlocuteurs privilégiés des collectivités en cas de cyberattaque





RETROUVEZ L'INTEGRALITE DE NOS ÉTUDES AINSI QUE
LES DONNÉES DE L'ENQUÊTE 2024 SUR NOTRE SITE
| observatoire.data-publica.eu